

**PREMIER SUPPLEMENT EN DATE DU 25 MAI 2016 AU
PROSPECTUS DE BASE
EN DATE DU 3 juillet 2015**

**Ville de Marseille
Programme d'émission de titres de créance
(Euro Medium Term Note Programme)
700.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**") constitue un premier supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 3 juillet 2015 (le "**Prospectus de Base**"), visé le 3 juillet 2015 par l'Autorité des Marchés Financiers ("**AMF**") sous le numéro 15-333 en date du 3 juillet 2015, préparé par la Ville de Marseille (l'"**Emetteur**" ou la "**Ville de Marseille**") et relatif à son programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) d'un montant de 700.000.000 d'euros (le "**Programme**"). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la "**Directive Prospectus**").

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus.

Le présent Supplément a notamment pour objet l'adoption, le 1^{er} avril 2016, du budget primitif de l'exercice 2016 de l'Emetteur et l'actualisation de la notation financière de l'Emetteur.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sur demande et sans frais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, aux bureaux désignés de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs, et il sera publié sur les sites internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (<http://www.marseille.fr/sitevdm/mairie/administration-de-la-commune/budget>).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

SOMMAIRE

I- BUDGET PRIMITIF 2016

II- SITUATION DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2016

III- NOTATION FINANCIERE

IV- RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

I- LE BUDGET PRIMITIF 2016

Les données présentées dans cette section relative à l'exercice 2016 sont issues du budget primitif 2016 et revêtent, par nature, un caractère prévisionnel.

Le budget primitif 2016 a été voté lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2016.

Introduction

Le Débat d'Orientations Budgétaires du 8 février dernier a permis de rappeler les engagements prioritaires de la mandature, articulés autour du pacte citoyen du bien vivre ensemble - avec une attention particulière portée à l'éducation et à la sécurité -, de l'attractivité et du rayonnement de la cité, à l'aune du défi métropolitain désormais en marche et des grands événements sportifs que la Ville de Marseille s'appête à accueillir.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires a également confirmé le tournant majeur auquel les finances publiques locales sont durablement confrontées, à travers la ponction opérée par l'État sur la dotation forfaitaire, principale composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) Ainsi, pour la Ville de Marseille, la contribution au redressement des comptes publics représente, en 2016, une perte de ressources substantielle de 20,7 M€. Pour rappel, cette baisse des concours financiers, qui avait déjà impacté les budgets 2014 (- 8,1 M€) et 2015 (- 20,4 M€), devrait être amplifiée en 2017 (- 27,8 M€ estimés à ce jour).

La prise en compte de cet environnement budgétaire contraint et la nécessaire préservation des grands équilibres financiers imposent, de fait, la poursuite du plan d'économies pluriannuel initié en fonctionnement et en investissement.

En parallèle, la stratégie financière 2016 est caractérisée par l'effort de diminution de l'endettement de la Ville de Marseille et de stabilisation des taux d'imposition.

La présente section complète la section 4.2. « Recettes et dépenses : présentation du Compte Administratif 2013, du Compte Administratif 2014, du Budget Primitif 2015 » du Prospectus de Base.

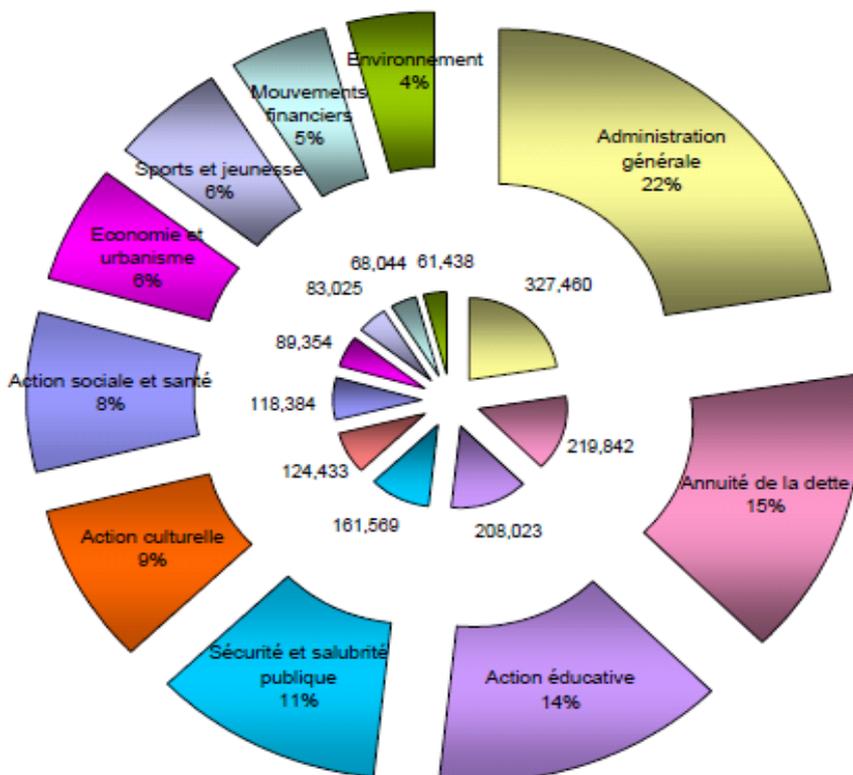
La section 4.2. (page 113) du Prospectus de Base est désormais intitulée « Recettes et dépenses : présentation du Compte Administratif 2013, du Compte Administratif 2014, du Budget Primitif 2015 et du Budget Primitif 2016 ».

Une section 4.2.4 intitulée « Présentation du budget primitif 2016 » est créée et s'insère à la suite de la page 198, avant la section 4.3. Elle contient les développements suivants :

4.2.4. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

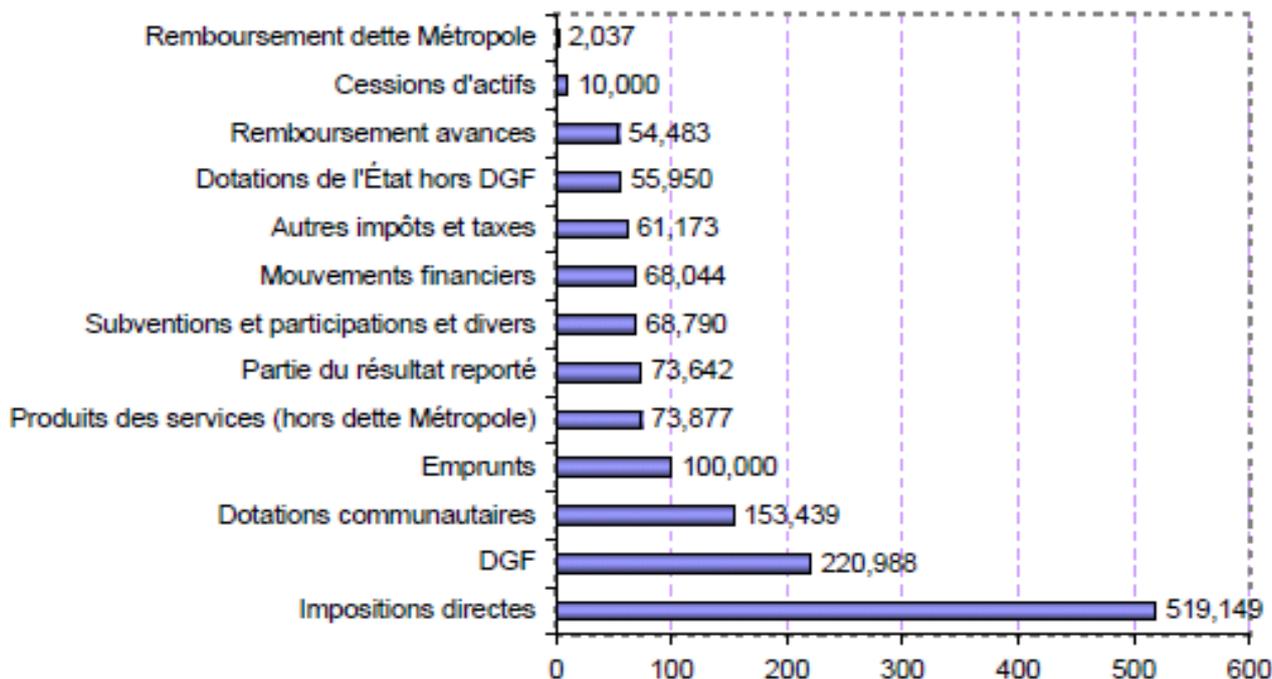
4.2.4.1 Les domaines de l'action municipale et leurs moyens de financement

Le Budget Primitif 2016 (BP 2016), sur l'ensemble des deux sections, en mouvements réels hors restes à réaliser, s'élève en dépenses à 1 462 millions d'euros (M€) (contre 1 441 M€ en 2015).



Les moyens de financement du Budget Primitif 2016, pour l'ensemble des deux sections, en mouvements réels y compris la partie du résultat reporté nécessaire au financement des opérations de l'exercice, s'élèvent en recettes à 1 462 M€ (contre 1 441 M€ en 2015).

Les chiffres exprimés dans le tableau ci-après sont en millions d'euros.



4.2.4.2. La structure du budget

4.2.4.2.1. Vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Charges de Personnel	585,259	Dotation Globale de Fonctionnement	220,988
Fonctionnement des Services	223,467	Autres dotations de l'État	36,950
Subventions	137,568	Dotations communautaires	153,439
Frais Financiers	58,832	Participations	56,388
		Impositions directes	519,149
		Autres impôts et taxes	61,173
		Produits des services	74,227
Sous-total	1 005,126	Sous-total	1 122,314
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	16,893		16,893
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Virement à la section d'Investissement	133,800	Subventions d'investissement transférées	0,338
Dotations aux Amortissements et Provisions	58,330	Reprises sur Amortissements et Provisions	0,962
Sous-total	192,130	Sous-total	1,300
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 214,149	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	1 140,507
Restes à Réaliser	69,289	Restes à Réaliser	0,000
		Résultat reporté	142,931
TOTAL DES DÉPENSES	1 283,438	TOTAL DES RECETTES	1 283,438
INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Remboursement de la Dette	161,010	Remboursement dette Métropole	1,687
Dépenses d'investissement	184,846	FCTVA	19,000
Subventions	42,547	Subventions et divers	12,402
Mouvements Financiers	68,044	Remboursement avances	54,483
		Emprunts	100,000
		Cessions d'actifs	10,000
		Mouvements Financiers	68,044
Sous-total	456,446	Sous-total	265,616
OPÉRATIONS PATRIMONIALES			
	25,318		25,318
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Subventions d'investissement transférées	0,338	Virement de la Section de Fonctionnement	133,800
Amortissements et Provisions	0,962	Amortissements et Provisions	58,330
Sous-total	1,300	Sous-total	192,130
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	483,064	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	483,064
Résultat reporté	162,163	Affectation du résultat	91,089
TOTAL DES DÉPENSES	645,227	TOTAL DES RECETTES	645,227
		Restes à Réaliser	71,074
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	1 928,664	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	1 928,664

Les chiffres exprimés dans le tableau ci-avant sont en millions d'euros.

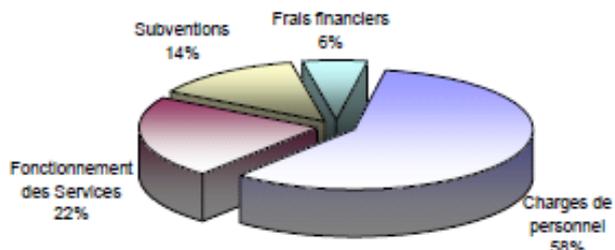
4.2.4.2.2. Vue détaillée

4.2.4.2.2.1. La section de fonctionnement

► Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante (chiffres exprimés en millions d'euros) :

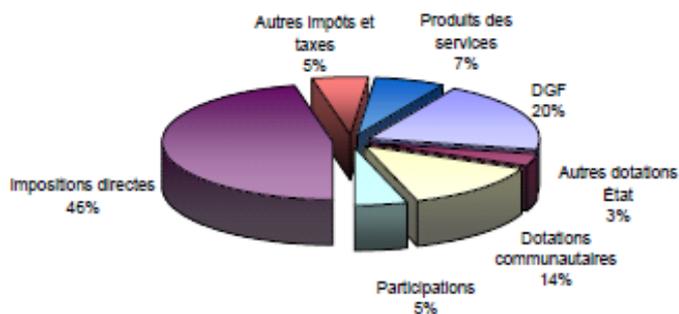
Charges de personnel	585,259
Fonctionnement des Services	223,467
Subventions	137,568
Frais financiers	58,832
Total	1 005,126



► Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante (chiffres exprimés en millions d'euros) :

DGF	220,988
Autres dotations État	36,950
Dotations communautaires	153,439
Participations	56,388
Impositions directes	519,149
Autres impôts et taxes	61,173
Produits des services	74,227
Total	1 122,314

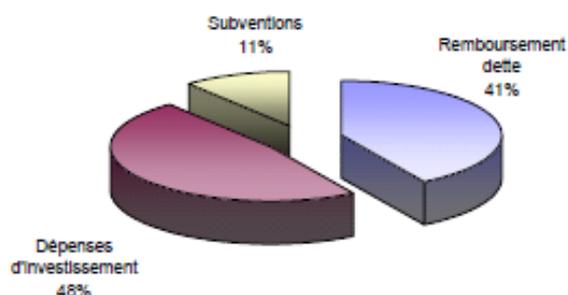


4.2.4.2.2. La section d'investissement

► Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement, hors mouvements financiers, se répartissent de la manière suivante (chiffres exprimés en millions d'euros) :

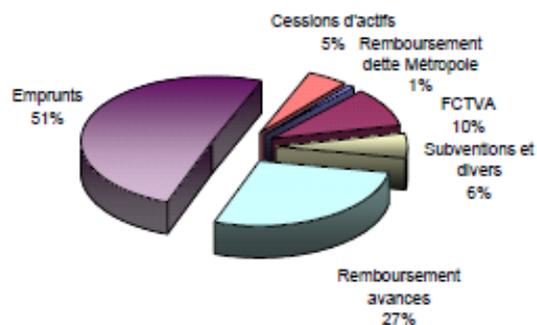
Remboursement dette	161,010
Dépenses d'investissement	184,846
Subventions	42,547
	388,403



► Les recettes

Les recettes réelles d'investissement, hors mouvements financiers, se répartissent de la manière suivante (chiffres exprimés en millions d'euros) :

Remboursement dette Métropole	1,687
FCTVA	19,000
Subventions et divers	12,402
Remboursement avances	54,483
Emprunts	100,000
Cessions d'actifs	10,000
	197,572



4.2.4.3. L'analyse dynamique des postes budgétaires

4.2.4.3.1. La section de fonctionnement

Conformément à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 42, et à son décret d'application n°2015-1085 du 28 août 2015, la Métropole Aix Marseille Provence (la «**Métropole**») a été créée par la fusion de 6 établissements publics de coopération intercommunale, dont la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont fait partie la Ville de Marseille (la «**CU**»), avec effet au 1er janvier 2016. La Métropole se substitue donc à la CU. Le terme «**CU**» utilisé dans le présent supplément vise donc désormais la Métropole.

Un retraitement du Budget Primitif 2015 (BP) s'est avéré indispensable pour permettre des comparaisons rationnelles de BP à BP sur l'ensemble du budget mais aussi poste par poste. Il tient compte des transferts de compétences à la CU effectués l'année dernière, des frais de personnel du budget annexe Opéra-Odéon, de la prise en charge des compensations tarifaires Régie des Transports Marseillais (RTM) par la Métropole¹ et du changement de mode opératoire pour l'Aménagement des Rythmes Scolaires (ARS).

Les tableaux présentés ci-après intègrent ces modifications.

4.2.4.3.1.1. Les dépenses

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 005,126 M€ (contre 1 018,370 M€ en 2015), en diminution de 1,30 % par rapport au BP 2015.

À périmètre constant, elles progressent de manière maîtrisée, + 1,66 %, soit + 16,429 M€ par rapport au BP 2015 retraité de 988,697 M€.

	BP 2015	Retraitements	BP 2015 retraité	BP 2016	Évolutions BP 2016/ BP 2015 retraité
Charges de personnel	587,281	-8,295	578,986	585,259	1,08%
Fonctionnement des Services	214,841	-1,902	212,739	223,487	5,04%
Subventions	153,534	-19,478	134,058	137,568	2,62%
Frais financiers	62,914		62,914	58,832	-6,49%
TOTAL	1 018,370	-29,673	988,697	1 005,126	1,66%

Chiffres exprimés en millions d'euros.

► Les charges de personnel

	BP 2015	Retraitements	BP 2015 retraité	BP 2016	Évolutions BP 2016/ BP 2015 retraité
Personnel permanent	462,895	-8,295	454,600	461,471	1,51%
OPODE (1)		-6,358			
Transferts à la CU (2)		-1,937			
Personnel non permanent	18,777	-0,553 (3)	18,224	16,211	-11,05%
Charges communes	22,191	0,553 (3)	22,744	22,554	-0,84%
Personnel extérieur	83,418		83,418	85,023	1,02%
TOTAL	587,281	-8,295	578,986	585,259	1,08%

(1) dépense inscrite sur le budget annexe OPODE à partir de 2016

(2) -1,707 (Politique de la Ville), -0,230 (mobilité urbaine)

(3) médecine du travail, pharmacie : reventilation consécutive au nouveau mode de gestion RH

Chiffres exprimés en millions d'euros.

L'évolution des dépenses à périmètre identique s'apprécie après déduction des crédits afférents au budget

¹ La Ville conservant à sa charge les compensations octroyées en faveur des personnes handicapées et des anciens combattants.

annexe Opéra-Odéon et aux transferts de charges à la CU.

Sur cette base, la progression globale des charges de personnel est limitée à 1,08 %. Elle résulte notamment de la variation contenue des dépenses de personnel permanent et de personnel extérieur, atténuée par la baisse significative du poste personnel non permanent. La gestion de ce dernier est désormais centralisée par la Direction des Ressources Humaines (DRH), apportant davantage de lisibilité au budget.

Le personnel permanent

La masse salariale pour ces effectifs ne comprend plus la paie des contingents affectés aux compétences transférées à la CU, soit 1,707 M€ pour la Politique de la Ville (GIP) et 0,230 M€ pour la mobilité urbaine. Par contre, elle intègre encore, pour cette année, les personnels liés à la compétence « aménagement et habitat » qui font l'objet d'une mise à disposition à la Métropole assortie d'un remboursement équivalent de l'ordre de 3,223 M€.

La maîtrise de l'évolution de ce poste (+ 1,51 %) est permise par la poursuite des efforts d'optimisation des ressources humaines (restructurations internes compensant le non remplacement de l'intégralité des départs, dispositifs de mobilité et de formation professionnelles, poursuite du plan d'intégration des apprentis). Les arbitrages rendus sur les recrutements ont priorisé les effectifs des écoles, de la petite enfance et de la Police municipale. Par ailleurs, des autorisations de recrutements ont été accordées pour des postes susceptibles de générer, à court terme, des économies de fonctionnement ou des recettes supplémentaires supérieures aux dépenses additionnelles pour ces nouveaux agents. De plus, un volant de postes divers, incontournables pour nécessité de service, a été pris en compte.

Cette masse salariale reprend également les charges afférentes aux personnels partie prenante dans l'ARS pour les animateurs (pour la part gérée en régie directe) et les administratifs, évaluées à 5,360 M€.

D'autres paramètres tels que l'augmentation des cotisations CNRACL, l'estimation du Glissement Vieillesse-Technicité et l'évolution du régime indemnitaire impactent le budget dédié au personnel permanent.

Enfin, il convient de noter que les effets attendus de la réforme sur l'attractivité des carrières des agents de la fonction publique impacteront le budget de la Ville à partir de 2017. Dans cette optique, la construction du budget 2016 s'est appuyée sur des arbitrages prudents et compatibles avec la prospective financière qui intègre notamment les effets négatifs de la contribution de la Collectivité au plan gouvernemental de redressement des comptes publics.

Le personnel non permanent

Un changement de mode opératoire est intervenu via la centralisation de la quasi-totalité des dépenses de ce poste par la DRH, à l'exception des budgets des personnels contractuels du Bataillon de Marins-Pompiers (BMP) et des intermittents du spectacle.

La diminution sensible de 11,05 % des frais de personnel non permanent, soit - 2,013 M€, est la conjonction de plusieurs facteurs :

- l'ajustement de la prévision budgétaire spécifique aux personnels désormais budgétisés par la DRH, avec un calibrage au plus près des dépenses réelles réactualisées de l'exercice révolu et une mutualisation de certaines ressources, qui produit *in fine* une réduction de 1,025 M€,
- le basculement en fonctionnement au BP 2016 d'une partie des frais liés aux ARS inscrits initialement en charge de personnel au BP 2015 et transférés en cours d'exercice pour assumer une fraction de la prestation couverte par le marché en vigueur depuis septembre dernier, soit une baisse consécutive de 1 M€,
- la très faible variation des autres dépenses pour les contractuels du BMP, soit une progression de + 0,033 M€, ainsi que pour les vacataires du Palais des Sports, soit une diminution de 0,020 M€.

Les charges communes

Elles regroupent des frais divers liés aux titres restaurant et de transport du personnel, au fonds de compensation du supplément familial dont le cumul représente près de 89 % des dépenses de cette rubrique. Les 11 % restants sont constitués, depuis cette année, d'une part de l'intégralité des allocations chômage, de la pharmacie et médecine du travail, des cotisations de sécurité sociale des auteurs

(antérieurement assimilés pour partie aux frais de personnel non permanent) et d'autre part des pensions invalidité et capitaux décès.

La légère contraction de ces dépenses de 0,84 %, soit - 0,190 M€, est essentiellement le fruit d'évolutions contrastées :

- la progression limitée de différents items tels que les allocations chômages + 0,095 M€, la médecine du travail et pharmacie + 0,075 M€, les titres de transports + 0,052 M€ et les pensions invalidité et capitaux décès + 0,015 M€, pour un total de 0,237 M€,
- les diminutions respectives plus prononcées de 0,227 M€ sur les titres restaurant (ajustement de la prévision au regard de la dépense 2015 et de la moyenne 2016 des bénéficiaires attendus) et de 0,200 M€ sur le fonds national de compensation du supplément familial (recalage sur la base des consommations des derniers exercices).

Le personnel extérieur

Au sein de cette catégorie, les frais de personnel militaire du BMP remboursés à l'État représentent 83,979 M€ sur la prévision budgétaire 2016, soit près de 99 %. Le reliquat, 1,044 M€, est constitutif des indemnités aux instituteurs pour les études surveillées.

La variation globale de 1,92 % de ce poste, soit + 1,605 M€, est la conséquence de l'augmentation des dépenses du BMP de 1,812 M€ en vue d'intégrer notamment la dernière phase de recrutements pour le Centre d'Incendie et de Secours de La Valbarelle et la diminution des frais pour les instituteurs réalignés sur la dépense constatée en 2015.

► Le fonctionnement des Services

	BP 2015	Retraitements	BP 2015 retraité	BP 2016	Évolutions BP 2016/ BP 2015 retraité
Dépenses courantes et exceptionnelles	201,409	-1,902	199,507	212,101	6,31%
RTM (1)		-10,000			
Transferts à la CU (2)		-7,280			
ARS (3)		15,378			
Dotations aux Arrondissements	13,232		13,232	11,366	-14,10%
TOTAL	214,641	-1,902	212,739	223,467	5,04%

(1) dénonciation des conventions

(2) -7,227 (pluvial), -0,053 (mobilité urbaine)

(3) transfert du poste subventions (marché de prestation depuis septembre dernier)

Chiffres exprimés en millions d'euros.

Les dépenses courantes et exceptionnelles de fonctionnement des Services

En comparaison avec le BP 2015 retraité, ces dépenses progressent de 6,31 %, soit + 12,594 M€.

Cette progression se limiterait à 1,24 %, soit + 2,594 M€, compte tenu de la régularisation opérée au regard de la compétence transport dans la relation tripartite Ville - CU - RTM. Celle-ci génère en effet une réfaction de 10 M€ sur les compensations tarifaires aux usagers désormais assumées par l'autorité organisatrice des transports.

Toutes choses égales par ailleurs, les principales variations à la hausse concernent :

- les ARS : + 5,599 M€,
- les événementiels : + 3,445 M€ pour l'Euro 2016 et + 1,110 M€ pour la préfiguration de Marseille Provence Capitale Européenne du Sport 2017,
- les remboursements de frais : + 1,500 M€,
- la vidéo-protection : + 1,461 M€,
- les locations immobilières : + 1,313 M€,
- les rémunérations d'intermédiaires et honoraires : + 1,179 M€.

- l'entretien des bâtiments communaux : + 1,699 M€ (dont + 1 M€ pour les écoles),
- les fournitures de petits équipements : + 0,525 M€,
- les charges exceptionnelles : + 0,493 M€,
- les primes d'assurances multirisques : + 0,294 M€.

Les principales baisses affectent :

- les dépenses d'énergie : - 4,092 M€,
- les achats de prestations de services : - 0,648 M€,
- les frais d'études : - 0,504 M€,
- les intérêts moratoires : - 0,429 M€,
- l'entretien sur voies et réseaux : - 0,329 M€.

Les dotations aux Mairies d'Arrondissements

Leur montant cumulé s'élève à 11,366 M€ en 2016 contre 13,232 M€ en 2015, soit une baisse de 14,10 % liée à la variation de la dotation de gestion locale.

La dotation de gestion locale

Destinée à financer le fonctionnement (hors personnel et frais financier) des équipements transférés aux Mairies d'Arrondissements, la dotation de gestion locale passe de 12,940 M€ en 2015 à 11,070 M€, soit une diminution de 14,45 %, en lien avec le plan d'économies pluriannuel engagé par la Ville en 2015.

Ses modalités de calcul, précisées dans la délibération d'attribution de ces dotations du 26 octobre 2015, résultent de dispositions :

- réglementaires (révision des coûts de fonctionnement des équipements transférés et des caractéristiques propres des arrondissements),
- budgétaires (remboursement de la Mairie Centrale pour les activités périscolaires),
- financières (contribution à la maîtrise des dépenses de la Collectivité).

La dotation d'animation locale

Elle finance les dépenses liées à l'information des habitants du Secteur, à la démocratie et à la vie locale.

Elle évolue de 1,37 % pour s'établir à 0,296 M€ contre 0,292 M€ en 2015.

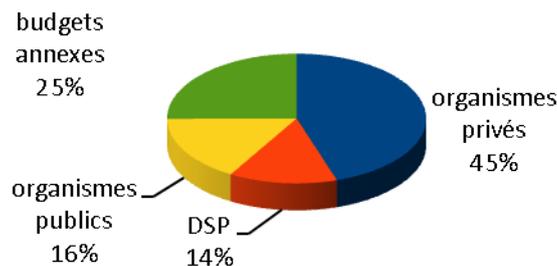
► Les subventions de fonctionnement et en annuités (en millions d'euros)

	BP 2015	Retraitements	BP 2015 retraité	BP 2016	Évolutions BP 2016/ BP 2015 retraité
Subventions de fonctionnement	153,418	-19,476	133,942	137,451	2,62%
<i>Transferts à la CU (1)</i>		-4,098			
<i>ARS (2)</i>		-15,378			
Subventions en annuité	0,116		0,116	0,117	0,86%
TOTAL	153,534	-19,476	134,058	137,568	2,62%

(1) -3,038 (GIP Politique de la Ville), -0,160 (DSP aires d'accueil des gens du voyage)

(2) transfert vers le poste fonctionnement des Services

Au regard du BP 2015 retraité, ces dépenses progressent de 2,62 %, soit + 3,510 M€, et se répartissent ainsi :



Sur cette base, les subventions aux organismes privés représentent 61,861 M€, soit environ 45 % du poste budgétaire. Leur évolution est de + 0,983 M€ essentiellement du fait de l'inscription de crédits pour la préfiguration de l'année Capitale Européenne du Sport (CES) 2017, à hauteur de 1 M€.

Elles peuvent être ventilées entre :

- subventions libéralités qui représentent 26,157 M€ et dont l'évolution est de - 2,772 M€ (- 3,772 M€ en faisant abstraction des crédits CES 2017),
- subventions au titre de partenariats qui représentent 35,704 M€ et dont l'évolution est de + 3,755 M€.

Les subventions aux organismes publics représentent 22,599 M€, soit environ 16 % du poste budgétaire. Leur évolution est de + 0,883 M€, dont essentiellement :

- + 0,780 M€ pour le GIP MRU, la Ville de Marseille, conservant une clause de compétence générale en matière de développement social et urbain, peut continuer à soutenir certaines actions (Contrat de Ville),
- + 0,250 M€ pour le CCAS,
- + 0,164 M€ pour les hébergements relais « Jardins de l'Espérance »,
- + 0,024 M€ pour l'Office de Tourisme,
- - 0,350 M€ pour la Caisse des Écoles, les garderies relevant désormais du marché des ARS en fonctionnement.

Les subventions aux budgets annexes représentent 34,513 M€, soit environ 25 % du poste budgétaire. Leur évolution est de + 1,115 M€, dont :

- + 1,846 M€ au budget annexe du Stade Vélodrome, notamment du fait de l'Euro 2016 (redevances spécifiques du PPP en dépenses et loyers de l' Union européenne de Football-Association (UEFA) en recettes), de l'évolution des recettes garanties par le partenaire privé et du loyer de la Société anonyme sportive professionnelle Olympique de Marseille (OM)
- - 0,632 M€ au budget annexe Opéra-Odéon, variation essentiellement liée à la diminution des frais de fonctionnement,
- - 0,099 M€ au budget annexe des Espaces Événementiels.

Les subventions aux DSP représentent 18,478 M€, soit environ 14 % du poste budgétaire. Leur évolution est de + 0,528 M€, dont essentiellement :

- + 0,332 M€ pour la restauration scolaire,
- + 0,169 M€ pour les Maisons Pour Tous (centres sociaux).

► Les intérêts et frais financiers

Les dépenses au titre des intérêts, des frais financiers et des intérêts courus non échus (ICNE) s'établissent à 58,832 M€ contre 62,914 M€ pour le BP 2015, soit une baisse de 4,08 M€ (- 6,49 %).

Cette diminution s'explique par la légère baisse de l'endettement (- 17 M€ en 2015), par le maintien de taux d'intérêts particulièrement bas et par la gestion active de la dette mise en œuvre par la Ville de Marseille.

4.2.4.3.1.2. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (hors partie du résultat reporté) s'élèvent à 1 122,314 M€ affichant une diminution de 0,77 % par rapport au budget précédent.

Cependant, sur la base d'un BP 2015 pour lequel les transferts de charges à la Communauté Urbaine et les remboursements de frais de personnel au budget annexe Opéra-Odéon ont été neutralisés, la dynamique des recettes dépasse les 2 % avec 58 % de ressources internes et 42 % de ressources externes, selon la décomposition figurant dans le tableau suivant (chiffres exprimés en millions d'euros) :

	BP 2015	Retraitements	BP 2015 retraité	BP 2016	Évolutions BP 2016 / BP 2015 retraité
DGF	240,366		240,366	220,988	-8,06%
Dotation forfaitaire	165,439		165,439	145,286	-12,18%
DSUCS	59,941		59,941	60,540	1,00%
DNP	14,986		14,986	15,162	1,17%
Autres dotations d'État	43,186		43,186	36,950	-14,44%
Compensation TH et FB	36,371		36,371	31,032	-14,68%
Compensations et péréquations	3,821		3,821	2,940	-23,06%
DGD	2,835		2,835	2,835	0,00%
DSI	0,159		0,159	0,143	-10,06%
Dotations communautaires	176,574	-23,830	152,744	153,439	0,46%
Attribution de compensation (ex AC + DSC)	163,861	-23,830 (1)	140,031	140,030	0,00%
FPIC	12,713		12,713	13,409	5,47%
Participations	48,698	-0,090 (2)	48,608	56,388	16,01%
 Sous-total Ressources externes	508,824	-23,920	484,904	467,765	-3,53%
Impôts et taxes	545,195	0,000	545,195	580,322	6,44%
Impositions directes	488,190		488,190	519,149	6,34%
Autres impôts et taxes	56,005		56,005	59,173	5,66%
Rôles supplémentaires	1,000		1,000	2,000	100,00%
Produits des services	77,008	-7,019	69,989	74,227	6,06%
Produits des services et du domaine	46,133	-6,358 (3)	39,775	44,109	10,90%
Autres produits de gestion courante	28,197	-0,661 (4)	27,536	27,364	-0,62%
Produits financiers	0,699		0,699	0,522	-25,32%
Atténuations de charges	1,231		1,231	1,225	-0,49%
Produits exceptionnels	0,748		0,748	1,007	34,63%
 Sous-total Ressources internes	622,203	-7,019	615,184	654,549	6,40%
SOUS-TOTAL Recettes	1 131,027	-30,939	1 100,088	1 122,314	2,02%
Partie du résultat reporté pour le financement des opérations de l'exercice	51,132		51,132	73,642	44,02%
TOTAL	1 182,159	-30,939	1 151,220	1 195,956	3,89%

(1) montant des charges transférées à la CU, fixé par la CLECT

(2) transfert CU GIP Politique de la Ville

(3) transfert frais de personnel de l'Opéra et de l'Odéon sur le budget annexe

(4) transferts redevance R1 (- 0,660) + redevance DSP aires d'accueil des gens du voyage (- 0,001) à la CU

► La dotation globale de fonctionnement (DGF)

	BP 2015	BP 2016	Évolutions BP 2016 / BP 2015	
Dotation forfaitaire	165,439	145,286	-20,153	-12,18%
Dotation de référence (N-1 notifié)	185,531	165,466	-20,065	-10,82%
Variation population	0,298	0,490	0,192	64,53%
Contribution au redressement des comptes publics supplémentaire	-20,390	-20,670	-0,280	1,38%
DSUCS	59,941	60,540	0,599	1,00%
DNP	14,986	15,162	0,176	1,17%
TOTAL	240,366	220,988	-19,378	-8,06%

Chiffres exprimés en millions d'euros.

La loi de finances 2016 a confirmé la poursuite de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics pour 3,670 milliards d'€ avec, en perspective, le retour à un déficit public inférieur à 3 % du PIB dès 2017, conformément au Programme de stabilité transmis à la Commission européenne en avril 2015.

Au sein des concours de l'État², la DGF, qui s'élève au plan national à 33,221 milliards d'€ contre 36,607 milliards d'€ en 2015, supporte l'essentiel de la réduction, soit 9,3 % (après 8,7 % en 2015 et 3,3 % en 2014).

Ce montant inclut, d'une part un abondement de 158,5 M€ pour financer la croissance des dotations de péréquation, et d'autre part un abondement de 113,3 M€ afin de neutraliser l'impact de la création de la Métropole du Grand Paris et de la Métropole. Ces montants sont financés au sein de la DGF par des écrêtements, par la baisse des variables d'ajustement et, pour la création des deux métropoles, par un engagement financier exceptionnel de l'État.

La loi de finances prévoit une refonte complète de la DGF du bloc communal. Cependant, la date d'application de l'ensemble des mesures a été repoussée au 1^{er} janvier 2017. Il est prévu que le Gouvernement remette un rapport au Parlement sur les dispositions proposées après achèvement de la carte intercommunale avant le 30 juin 2016.

Dans l'attente de cette réforme, la dotation forfaitaire 2016 est donc, sur le plan structurel, la reproduction de la dotation forfaitaire 2015. La contribution au redressement des comptes publics vient, comme les années précédentes, en déduction de la dotation forfaitaire. S'agissant des dotations de péréquation de la DGF, la loi maintient le même rythme de progression qu'en 2015 pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), soit + 180 M€.

La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire 2016 est déterminée à partir de la dotation forfaitaire de l'année précédente à laquelle s'ajoute une part répartie en fonction de la dynamique de la population entre 2015 et 2016.

Ainsi, la progression de la population légale de + 2 647 habitants, enregistrée au 1^{er} janvier 2016 pour la Ville de Marseille, devrait engendrer une majoration de 490 305 €, soit + 3 803 habitants en population « DGF »³ pour une valeur de point à l'habitant de 128,93 € en fonction croissante de la population.

De plus, pour les communes dont le potentiel fiscal de l'année précédente est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant national, la dotation forfaitaire fait l'objet d'un prélèvement destiné à financer la péréquation, le coût des recensements de la population et le coût du renforcement de l'intercommunalité (proche de l'ancien effet de la dotation de garantie). Cet écrêtement ne peut excéder 3 % de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente.

La Ville de Marseille, dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur au plafond, n'est pas concernée par

² Les concours de l'État s'élèvent à 51 milliards d'€ en 2016.

³ La population INSEE est majorée d'un habitant par résidence secondaire et caravane au titre des gens du voyage.

cette réfaction.

Les règles d'application de la contribution 2016 au redressement des comptes publics sont inchangées, tant en ce qui concerne la quote-part du bloc communal (57 %) que les modalités individuelles de calcul (en pourcentage des recettes réelles de fonctionnement).

Pour la Ville de Marseille, la contribution 2016 sera légèrement supérieure à celle de 2015 à 20,670 M€ (soit + 0,296 M€). Ce montant a été calculé sur la base des comptes de gestion 2014 et pourrait être impacté à la hausse selon le volume de communes nouvelles créées (exemptées de contribution).

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La progression 2014/2015 est reconduite sur 2015/2016, soit + 180 M€.

La Ville de Marseille est sortie du périmètre d'éligibilité à la « part cible » depuis 2014, passant au rang 256 puis au rang 261 en 2015. Ce déclasserment a eu pour conséquence la perte cumulée de près de 5,4 M€.

L'hypothèse retenue pour 2016 est un maintien en dehors de la cible, avec une progression limitée à l'inflation (+ 1 %) soit + 0,599 M€ pour atteindre 60,540 M€, contre 59,941 M€ en 2015.

La dotation nationale de péréquation (DNP)

Cette dotation de péréquation permet de corriger la richesse fiscale basée essentiellement sur le potentiel financier par strate démographique (deux groupes : plus ou moins de 200 000 habitants). Sont éligibles les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur de 5 % au plus à la moyenne de la strate démographique et l'effort fiscal supérieur à celui de cette même strate.

La Ville de Marseille, qui répond à ces deux conditions cumulatives⁴, est éligible à cette dotation.

L'enveloppe nationale allouée à la DNP reste stable par rapport à 2015. La croissance de la population enregistrée pour la Ville de Marseille au 1^{er} janvier 2016 pourrait faire diminuer le ratio de potentiel financier à l'habitant alors que la moyenne de la strate pourrait progresser. Ainsi, ce phénomène entraînerait une légère augmentation du montant dont elle est attributaire, qui pourrait s'élever à 15,162 M€ en 2016 contre 14,986 M€ en 2015.

► Les autres dotations de l'État

La majorité des dotations hors DGF au sein de l'enveloppe normée baisse en moyenne de 0,9 % par rapport à 2015. Les variables d'ajustements, composées notamment de certaines compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale, diminuent en moyenne de 15,24 %. Ce taux est susceptible d'évoluer pour tenir compte de l'évolution des bases réelles exonérées.

Ainsi, pour le budget 2016, ces dotations globalisées pour la Ville de Marseille vont baisser de 14,44 % pour s'établir à 36,950 M€, contre 43,186 M€ en 2015.

La compensation de la taxe d'habitation (TH) et des taxes foncières (TFB et TFNB)

Ces compensations diminuent globalement de 14,68 % pour s'établir à 31,032 M€, contre 36,371 M€ en 2015.

Cette baisse est due principalement à la fin temporaire d'exonération de TH pour certains redevables (personnes seules, veufs(ves), isolé(e)s). En effet, par la suppression de la demi-part sur leur impôt sur le revenu, certains contribuables exonérés jusqu'à présent ont été imposés à la TH⁵. Cela aura pour effet mécanique la croissance des bases nettes imposées.

⁴ Chiffres 2016 Regards : Potentiel financier/hab de la Ville de Marseille : 985,64 € / Potentiel financier/hab de la strate : 1 599,38 € / Effort fiscal Marseille : 1,7974 / Effort fiscal de la strate : 0,8621.

⁵ Face au mécontentement, le Gouvernement a maintenu cette exonération pour 2015 et 2016 pour le contribuable ; mais les collectivités continuent d'en bénéficier pour leurs bases et produits.

La compensation du foncier bâti chute de 27,88 % soit - 0,542 M€, pour s'établir à 1,401 M€ contre 1,943 M€ en 2015.

Les compensations et les péréquations

Les principales sont constituées de :

□ la dotation de compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CET): elle fait toujours partie des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers versés par l'État aux collectivités territoriales. Sa baisse estimée à 25,95 % donne un montant pour 2016 de 2,480 M€ contre 3,350 M€ en 2015, soit une perte pour la Ville de 0,869 M€.

□ la dotation pour les titres sécurisés est versée depuis 2009 aux communes qui se sont équipées de stations d'enregistrement de demandes de passeports biométriques. Cette indemnité correspond à l'établissement de titres pour les citoyens extérieurs à la commune. La dotation est maintenue à 0,282 M€.

□ la dotation de recensement diminue de 6,16 %, elle se situe à 0,178 M€, établie sur les bases légales de population.

La dotation globale de décentralisation (DGD)

La DGD, versement de l'État affecté à des dépenses spécifiques, est maintenue à 2,835 M€. Elle porte sur :

- les dépenses d'hygiène (vaccination, désinfection), DGD prévue à l'identique du CA 2015 prévisionnel, soit 2,832 M€,
- les charges assumées par la Commune du fait du changement d'affectation d'usage des locaux destinés à l'habitation, soit 0,003 M€.

La dotation spéciale au titre des instituteurs

Cette dotation de l'État compense les dépenses destinées au logement des instituteurs domiciliés dans la commune. La baisse constatée est liée à l'extinction progressive du corps des instituteurs intégrés dans le corps des professeurs des écoles, catégorie n'ouvrant plus droit à logement de fonction. Pour 2016, le produit s'élève à 0,143 M€, soit une diminution de 10,13 %.

► Les dotations communautaires

L'attribution de compensation (AC)

Jusqu'en 2015, elle était égale à l'ensemble des ressources de taxe professionnelle dont aurait bénéficié la commune en 2000, diminué du montant des charges transférées à la CU à cette date.

Avec la création de la Métropole Aix-Marseille Provence au 1^{er} janvier 2016, la nouvelle AC cumule le montant de l'AC 2015 (157,670 M€) et celui de la DSC 2015⁶ (6,191 M€), le tout minoré des nouveaux transferts de charges évalués par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), soit 23,830 M€.

Par délibération du 16 décembre 2015 du Conseil municipal, entérinée par délibération du 21 décembre 2015 du Conseil de communauté, l'AC s'élève donc, à partir de 2016, à 140,030 M€, en baisse de 14,5 % du seul fait de ce transfert de charges.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'enveloppe nationale du FPIC 2016 sera égale à 1 milliard d'€, contre 780 M€ en 2015. La loi de finances 2016 lisse la montée en puissance du fonds, sur deux années. En effet, l'objectif de 2 % des recettes fiscales des communes et des groupements consacrés à la péréquation horizontale, soit 1,150 milliard d'€, ne sera atteint qu'en 2017. Il s'agit d'une progression de 28 %, au lieu de 47 % prévu initialement.

⁶ Suite à la délibération du 23 octobre 2015 du Conseil de communauté, la dotation de solidarité communautaire a été intégrée dans l'AC.

La loi de finances 2016 a apporté notamment des assouplissements applicables à la répartition libre des prélèvements ou des reversements du FPIC :

- le délai de délibération est de deux mois à compter de la notification du FPIC. Ce n'est plus une date butoir fixée au 30 juin,
- la répartition encadrée n'est plus assise sur le coefficient d'intégration fiscale pour le partage entre l'EPCI et les communes (l'écart maximum avec la répartition de droit commun demeurant de 30 %),
- la répartition libre peut être acquise à partir de l'unanimité du Conseil communautaire ou d'une majorité des deux tiers des suffrages exprimés du Conseil communautaire approuvée par les conseils municipaux des communes membres.

De plus, la loi met en place un dispositif de garantie particulier pour les ensembles intercommunaux qui perdraient leur attribution au FPIC en 2016.

Par ailleurs, il est institué le principe de la rédaction d'un rapport sur l'utilisation des ressources du FPIC, notamment la soutenabilité des prélèvements pour les communes contributrices et le caractère péréquateur des reversements pour les communes bénéficiaires. Le Gouvernement devra remettre ce rapport au Parlement avant le 1^{er} octobre de chaque année.

Jusqu'en 2015, le territoire d'assiette du FPIC était la Communauté Urbaine. Avec l'instauration de la Métropole Aix-Marseille Provence au 1^{er} janvier 2016, le nouveau périmètre sera celui des 6 EPCI qui fusionnent. La CU était le seul EPCI du territoire à bénéficier d'un reversement de FPIC, les 5 autres EPCI étant contributeurs. D'après les premières simulations financières, cette fusion aura un impact sur les indicateurs de péréquation, notamment le potentiel financier qui va globalement progresser pour la Ville de Marseille. Ainsi, le montant net de FPIC alloué à la Ville en 2016 serait de 13,409 M€ (contre 12,706 M€ perçus en 2015). Ce montant pourrait varier à la baisse selon l'impact des périmètres définitifs de la carte intercommunale.

► Les participations

Ce poste progresse de 16,01 % passant de 48,608 M€ au BP 2015 (retraité des transferts de charges du GIP Politique de la Ville à la CU) à 56,388 M€ en 2016, soit + 7,780 M€.

Cette hausse s'explique par :

- | | |
|---|------------|
| - l'évolution de la recette relative au fonds de soutien des ARS versé par l'État qui passe de 5,684 M€ à 6,714 M€. Le calcul de ce montant est basé sur deux composantes revues à la hausse : le nombre d'élèves éligibles (74 598 contre 73 498 en 2015) et le montant attribué par l'État (majoré à 90 € par élève au lieu de 50 € par élève en 2015) pour une durée de 3 ans pour toutes les communes, y compris celles situées hors DSU « cible » (annonce de Mme la Ministre de l'Éducation nationale). | + 1,030 M€ |
| Par ailleurs, la CAF verse une participation majorée de + 0,361 M€ relative à l'accueil collectif de mineurs (ACM) qui n'existait pas en 2015. | + 0,361 M€ |
| - la participation du CD13 au fonctionnement du BMP, instaurée par l'article 82 de la loi de finances rectificative 2013, qui passe de 3,600 M€ à 5,200 M€ en 2016 | + 1,600 M€ |
| - la participation de la Métropole Aix-Marseille Provence pour l'activité du BMP (cf. article 49 de la loi NOTRe ⁷) qui évolue de 7,458 M€ à 12 M€ en 2016 | + 4,542 M€ |
| - la participation de la CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse du fait du nouveau mode de calcul | + 0,600 M€ |

⁷ loi n°2015-991 du 7 août 2015

► Les impôts et les taxes

Les impositions directes

Le produit attendu des impositions directes (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) s'établit à 519,149 M€ en 2016, soit une progression de 4,76 % par rapport au produit définitif 2015 de 495,559 M€ qui s'explique par la seule hausse des bases d'imposition, les taux d'imposition restant inchangés.

□ **Les bases** : leur augmentation, + 4,76 %, résulte du cumul du coefficient d'actualisation voté par le Parlement dans la loi de finances pour 2016 (+ 1 %) et des différentes mesures adoptées en 2015 qui produiront leurs effets en 2016, comme :

- la suppression de l'abattement général à la base,
- la suppression de l'exonération de deux ans de taxe foncière bâtie sur les constructions neuves,
- la suppression de l'exonération de taxe foncière bâtie du Grand Port Maritime de la Ville de Marseille.

	Bases définitives 2015	Bases 2016 *	Variation 2015/2016
Taxe d'habitation	977 349 344	1 023 537 036	4,73 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	898 395 326	941 591 467	4,81 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2 535 639	2 625 418	3,54 %
TOTAL	1 878 280 309	1 967 753 921	4,76 %

Chiffres exprimés en euros.

* bases 2016 simulées

□ **Les taux d'imposition 2016**, qui n'augmentent pas malgré un contexte national toujours très pénalisant, sont les suivants :

- taxe d'habitation 28,56 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties 24,02 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 24,99 %

Les autres impôts et taxes

Ce poste augmente de 3,167 M€ (+ 5,66 %), passant de 56,005 M€ en 2015 à 59,173 M€ en 2016. Les principaux écarts proviennent notamment :

- de la taxe sur l'électricité (14,200 M€) en raison de l'augmentation du coefficient multiplicateur actualisé à 8,50, + 0,100 M€
- de la taxe de séjour (4,300 M€) bénéficiant de l'augmentation des tarifs et de la forfaitisation de la taxe de séjour sur les ports de plaisance, + 2,000 M€
- des droits de mutation (26 M€) en raison d'une légère amélioration du marché immobilier et au regard du réalisé de l'exercice 2015. + 1,000 M

► Les produits des services

Les produits des services augmentent de 4,238 M€, soit + 6,06 % par rapport au BP 2015 retraité des flux des transferts de charges à la CU et des remboursements du budget annexe Opéra-Odéon.

Les produits des services et du domaine

Hors remboursement des frais de personnel du budget annexe Opéra-Odéon, dont la dépense émerge désormais directement sur le budget annexe, ce poste progresse de 4,334 M€ soit + 10,90 %, passant de 39,775 M€ en 2015 à 44,109 M€ en 2016.

Les écarts proviennent notamment :

- du remboursement des mises à disposition de personnel à la Métropole Aix-Marseille Provence	+ 3,545 M€
- du produit des garderies dans les écoles qui n'existait pas en 2015 (0,893 M€)	+ 0,893 M€
- du produit des horodateurs lié aux futurs recrutements d'ASVP (7,700 M€)	+ 0,500 M€
- du produit de la Fourrière (3,500 M€)	+ 0,200 M€
- de la fin de la convention avec la CU de l'activité Allô Mairie	- 0,715 M€

Les autres produits de gestion courante

Le produit attendu pour 2016 s'élève à 27,364 M€ contre 27,536 M€ en 2015 retraité du transfert de la redevance R1 et de la redevance de la DSP d'aire d'accueil des gens du voyage à la CU, soit une légère diminution de 0,172 M€ (soit - 0,62 %). Les principales évolutions résultent :

- du remisage des véhicules (0,430 M€)	+ 0,134 M€
- de la fin des conventions de mise à disposition du BMP auprès de l'AP-HM (Nord et Timone)	- 0,244 M€
- de la passation d'un nouveau marché pour les buvettes du Dôme et du Palais des Sports	- 0,052 M€

Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 0,522 M€. Le principal concerne la quote-part d'intérêts de la dette reversée par la Métropole Aix-Marseille Provence pour 0,350 M€, se substituant ainsi à la CU.

Les atténuations de charges

La nature de ces recettes est très aléatoire. La prévision pour 2016 reste stable à 1,225 M€ contre 1,231 M€ en 2015 (soit - 0,006 M€).

Les produits exceptionnels

Ce poste, par définition, concerne des recettes imprévisibles. L'estimation 2016 affiche une hausse de 0,259 M€, passant de 0,748 M€ en 2015 à 1,007 M€ en 2016. Cet écart se justifie notamment par des inscriptions exceptionnelles, à savoir :

- la clôture des comptes de la DSP Restauration Scolaire	+ 0,308 M€
- la diminution des cessations progressives d'activité	- 0,036 M€

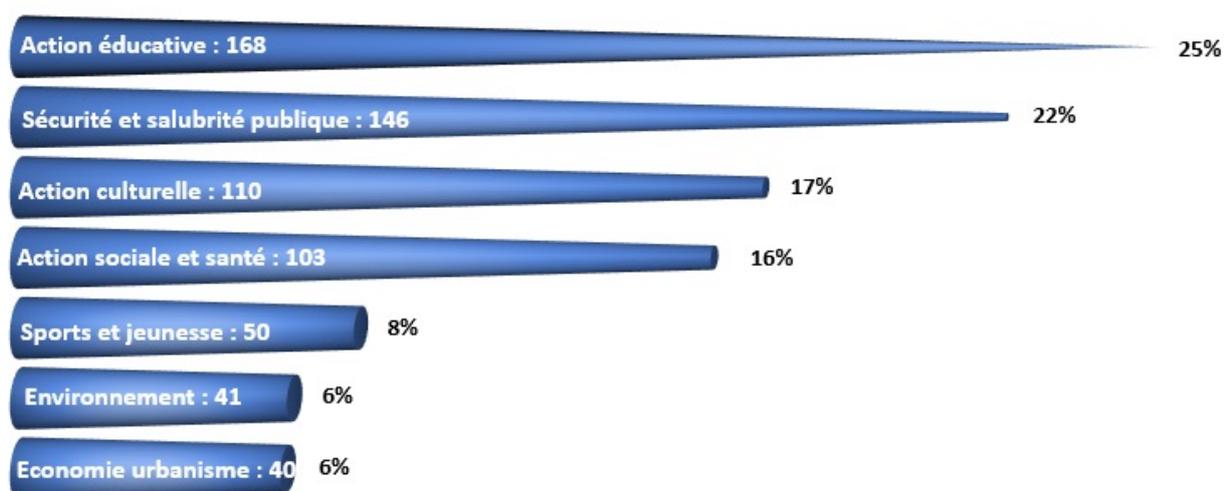
4.2.4.3.1.3. La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015

Les résultats du Compte Administratif 2015 prévisionnel, repris par anticipation au Budget Primitif 2016, font apparaître un excédent de fonctionnement de 234,020 M€ et d'autre part un déficit d'investissement de 162,163 M€ qui, compte tenu des restes à réaliser de recettes de 71,074 M€, génère un besoin de financement de 91,089 M€.

Après une affectation en réserves pour couvrir ce montant, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit à 142,931 M€. Il finance les reports prévisionnels de dépenses de cette section à hauteur de 69,289 M€ et contribue pour le solde, soit 73,642 M€, à l'équilibre du Budget Primitif 2016.

4.2.4.3.1.4. Les dépenses de fonctionnement ventilées par politique publique

(en M€)⁸



4.2.4.3.2. La section d'investissement

La décélération des dépenses d'investissement observée depuis 2014 se poursuit cette année. La Ville continue en effet de faire face à un environnement budgétaire particulièrement contraint, tout en poursuivant la maîtrise de son endettement.

Cette baisse se poursuivra en 2017.

Ainsi, les dépenses programmées s'élèvent cette année à 203,880 M€, contre 212,041 M€ en 2015. Cette diminution impacte tous les budgets sauf celui du stade Vélodrome pour lequel l'augmentation de la redevance est liée à l'organisation de l'Euro 2016.

- Budget principal : 192,053 M€
- Budget annexe des Espaces Événementiels : 0,327 M€
- Budget annexe du Stade Vélodrome : 9,885 M€
- Budget annexe Opéra-Odéon : 0,684 M€
- Budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres : 0,160 M€
- Budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai : 0,771 M€

4.2.4.3.2.1. Les dépenses

Les dépenses totales du budget principal s'élèvent à 483,064 M€, dont 456,446 M€ en écritures réelles et 26,618 M€ en mouvements d'ordre.

L'écart positif par rapport à 2015 s'explique par l'inscription d'une dépense pour refinancement de dette (avec égal montant en recette) et par l'augmentation des prévisions sur les écritures patrimoniales (qui s'équilibrent également par elles-mêmes).

⁸ Hors administration générale et annuité de la dette.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016
DÉPENSES RÉELLES		
Dépenses financières	206,629	239,630
Remboursement de la dette	159,724	161,010
Mouvements financiers	38,529	32,591
Refinancement de dette		35,452
Autres dépenses financières	8,376	10,577
Dépenses d'équipement et compte de tiers	216,299	216,816
dont subventions d'équipement	56,786	42,547
SOUS-TOTAL	422,928	456,446
DÉPENSES D'ORDRE		
Opérations Patrimoniales	16,738	25,318
Opérations d'ordre de Section à Section	7,346	1,300
SOUS-TOTAL	24,084	26,618
TOTAL	447,012	483,064

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES (hors dette et mouvements financiers)	BP 2015	BP 2016
DÉPENSES PROGRAMMÉES		
Dépenses d'équipement et travaux pour compte de tiers	150,293	150,179
Dépenses financières	0,150	3,577
Subventions	52,786	38,297
SOUS-TOTAL	203,229	192,053
DÉPENSES HORS PROGRAMME		
Dépenses d'équipement et travaux pour compte de tiers	9,220	24,089
Dépenses financières	8,226	7,000
Subventions	4,000	4,250
SOUS-TOTAL	21,446	35,339
TOTAL	224,675	227,392

Chiffres exprimés en millions d'euros.

Les dépenses programmées sont gérées par l'ensemble des Services de la Ville. Elles sont en minoration d'environ 6 % pour 2016 et se répartissent entre :

- les opérations à programmes annuels (OPA) à hauteur de 35,227 M€. Il s'agit de l'ensemble de dépenses récurrentes telles que l'acquisition de matériel ou les grosses réparations sur le patrimoine municipal,
- les opérations individualisées (OPI) à hauteur de 156,826 M€. Ce sont des opérations précises, géographiquement situées, consistant en l'acquisition d'un bien ou en la réalisation d'un équipement

et pouvant bénéficier de financements extérieurs (subventions...).

La diminution de ces dépenses ne porte pas sur les dépenses directes d'équipement, mais plutôt sur les subventions versées. En effet, la Ville souhaite maintenir un niveau d'intervention suffisant sur son patrimoine.

Les dépenses hors programme s'élèvent à 35,339 M€, répartis sur les postes suivants :

- la dotation aux Mairies de Secteur : 1,730 M€,
- la prise de participation de la Ville pour la troisième et dernière année dans le capital de l'Agence France Locale : 5,000 M€,
- les dépenses en prévisions de sinistres ou d'interventions lourdes et imprévues dictées notamment par l'urgence : 28,609 M€.

► Les dépenses réelles

► **Le remboursement de la dette en capital**, à 161,010 M€, reste dans un volume comparable à celui de l'exercice précédent.

► **Les mouvements financiers**, 32,591 M€ (égal montant en dépenses et en recettes), concernent les produits « souples » utilisés dans le cadre de la gestion active de la dette.

► **Les crédits pour le refinancement de la dette**, à 35,452 M€ (égal montant en dépenses et en recettes), permettent de désensibiliser la dette au risque de taux.

► **Les autres dépenses financières**, 10,577 M€, comprennent la prise de participation à l'Agence France Locale décrite ci-dessus et les avances consenties dans le cadre de la convention de mandat pour la réalisation du laboratoire Bernard-Dubois.

► **Les dépenses pour compte de tiers** sont les dépenses que la Ville prend en charge sur un patrimoine qui ne lui appartient pas, soit dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, soit dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée.

► **Les dépenses d'équipement** retracent l'ensemble des dépenses d'études, de travaux et d'acquisition qui concourent à l'accroissement du patrimoine de la Ville (192,053 M€) ou de celui de ses partenaires (42,547 M€ versés sous forme de subventions).

► Les dépenses d'ordre

► **Les opérations patrimoniales** (opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement) sont équilibrées en dépenses et en recettes par une prévision d'égal montant. Elles ont pour but la mise à jour du bilan comptable de la Ville (régularisations d'avances, de frais d'études suivis ou non de réalisation...). La prévision pour 2016 est de 25,318 M€.

► **Les dépenses d'ordre** (opérations entre sections) concernent le transfert de subventions au compte de résultat et des reprises sur provisions pour un montant de 1,300 M€.

4.2.4.3.2.2. Les recettes

Les recettes totales s'élèvent à 483,064 M€, dont 265,616 M€ en recettes réelles et 217,448 M€ en recettes d'ordre.

ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016
RECETTES RÉELLES		
Recettes d'équipement	214,009	179,666
Subventions	22,715	11,622
Emprunts	152,000	100,000
Remboursements de participations & d'avances	0,765	
Mouvements financiers	38,529	32,592
Refinancement de dette		35,452
Recettes financières	43,558	85,170
FCTVA	23,000	19,000
Autres immobilisations financières	3,152	56,170
<i>Remboursement dette Métropole</i>	3,062	1,687
<i>Remboursements d'avances</i>	0,090	54,483
Cessions d'actifs	17,406	10,000
<i>Cessions courantes</i>	15,000	9,180
<i>Vente à tempérament</i>	2,406	0,820
Opérations pour compte de tiers	1,571	0,780
SOUS-TOTAL	259,138	265,616
RECETTES D'ORDRE		
Virement de la Section de Fonctionnement	110,200	133,800
Amortissements	59,301	55,957
Provisions	1,635	2,373
Opérations Patrimoniales	16,738	25,318
SOUS-TOTAL	187,874	217,448
TOTAL	447,012	483,064

Chiffres exprimés en millions d'euros.

► Les recettes réelles

Les recettes d'équipement

Elles s'élèvent à 179,666 M€ et comprennent :

- les subventions pour 11,622 M€,
- l'emprunt à hauteur de 100 M€. La prévision 2016 est notablement inférieure au montant du remboursement en capital (161,010 M€). La Ville bénéficie, cette année, d'une recette exceptionnelle lui permettant de minorer son recours à l'emprunt. Par ailleurs, les mouvements financiers et le refinancement, considérés comme des recettes d'équipement, financent une dépense d'égal montant.

Les recettes financières

Elles s'élèvent à 85,170 M€ et sont composées :

- du FCTVA pour 19 M€ évalué sur la base des dépenses directes d'équipement réalisées en 2015,
- du remboursement par la Métropole du capital d'emprunt resté sur le budget de la Ville au moment de la création de la CU (1,687 M€),
- du remboursement par la Métropole des avances consenties par la Ville dans le cadre d'opérations d'aménagement suite au transfert de compétence effectué à la fin de l'année 2015 (54,483 M€),
- des cessions d'actifs prévues à hauteur de 10 M€ répartis entre cessions courantes (9,180 M€) et ventes à paiement différé (0,820 M€).

Les opérations pour compte de tiers (0,780 M€)

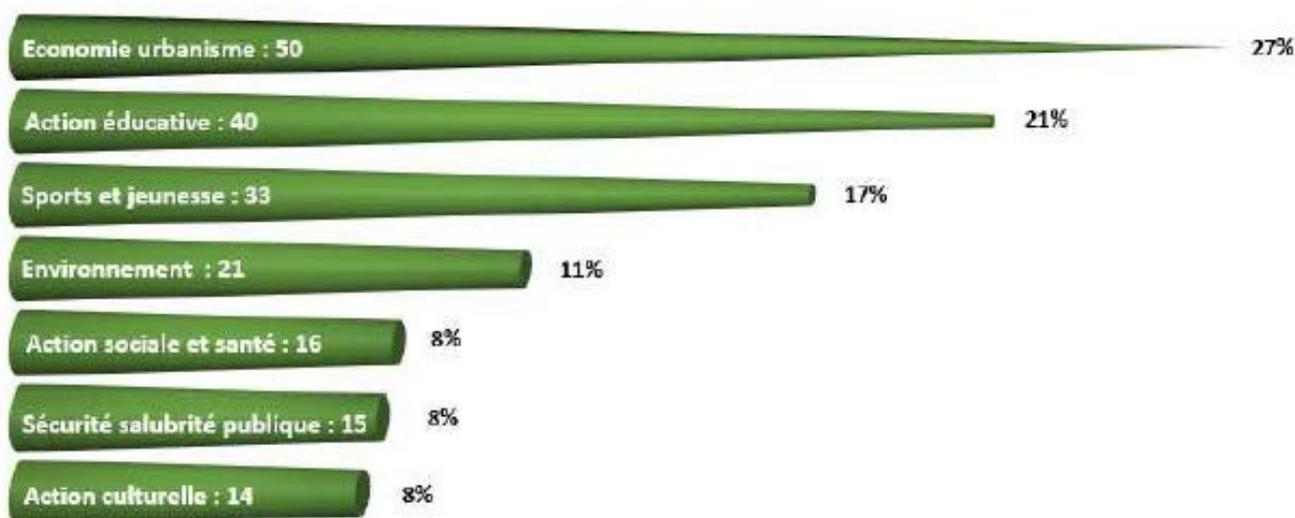
Il s'agit de participations à percevoir de la part de collectivités partenaires pour la réalisation d'équipements en maîtrise d'ouvrage déléguée (Écoles Centrale Château-Gombert et Polytechnique).

► Les recettes d'ordre

Le virement de la section de fonctionnement et le solde positif des opérations d'ordre (amortissements et provisions) constituent l'autofinancement. Il s'élève cette année à 190,830 M€ et finance d'une part le remboursement de la dette à hauteur de 161,010 M€ et d'autre part, pour le surplus soit 29,820 M€, les dépenses d'équipement.

La prévision sur les recettes patrimoniales est égale au montant de la dépense (décrite précédemment).

4.2.4.3.2.3. Les dépenses d'investissement ventilées par politique publique (en M€)⁹



4.2.4.3.3. La dette

L'encours de la dette s'établit, au 1^{er} janvier 2016, à 1,824 milliard d'€ contre 1,841 milliard d'€ en 2015, soit une diminution d'un peu plus de 17 M€ (- 1 %). La Ville a en effet remboursé 160,1 M€ en 2015 alors qu'elle n'a emprunté, dans le même temps, que 142,9 M€. Cette évolution s'inscrit dans l'objectif municipal de maîtrise de l'endettement.

L'encours de la dette, qui se répartit entre 65 % de taux fixe et 35 % de taux variable, est donc particulièrement sécurisé. Ainsi, selon la classification de la charte Gissler, près de 90 % du stock est classé en A1 (catégorie la moins risquée).

⁹ Hors administration générale, annuité de la dette et mouvements financiers.

Il est à noter la performance du taux moyen pondéré de la dette, égal à 2,85 % au 31 décembre 2015 contre 3,06 % en 2014. En effet, grâce à la gestion active de la dette mise en œuvre par la Collectivité, le taux moyen est très proche du taux de marché équivalent et est même régulièrement inférieur. Cela permet donc de minimiser les frais financiers.

Le Budget Primitif 2016 laisse apparaître un recours prévisionnel à l'emprunt de 100 M€. Afin de répondre à ce besoin de financement, la Ville dispose de plusieurs outils, notamment son programme EMTN dont le principe a été voté en décembre 2012 et qui a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers en octobre 2013. En fonction des opportunités de marché, une partie du besoin annuel pourra être couvert sous la forme d'une ou plusieurs émissions, l'intérêt du programme EMTN étant de permettre de réaliser différentes tranches de montant et de maturité divers afin d'ajuster le profil d'extinction de la dette.

La Ville est également en capacité de souscrire des placements de type *Schuldscheindarlehen* (SSD) et *Namensschuldverschreibung* (NSV). Ce sont des contrats certifiés, basés sur un accord de prêt bilatéral, qui correspondent à des titres nominatifs de droit allemand, émis par l'émetteur au nom de l'acheteur. La Ville de Marseille, qui a déjà recouru à ce type de produit en 2014, reste attentive à de nouvelles opportunités de financement ouvertes par ces outils.

De plus, la Collectivité, qui est actionnaire de l'Agence France Locale depuis 2014, pourra souscrire auprès de cet organisme jusqu'à 30 % de son besoin annuel d'emprunt à des marges attractives.

Enfin, la Ville pourra aussi avoir recours aux financements bancaires classiques, globalisés ou dédiés (par exemple les enveloppes PPU et PRU ouvertes par la Caisse des Dépôts et Consignations). Ils permettent notamment de financer les reports, du fait de leur période de mobilisation longue.

Au total, grâce à la diversification de ses sources de financement, la Ville sécurise son recours à l'emprunt.

4.2.4.4. LES BUDGETS ANNEXES

4.2.4.4.1. Le budget annexe des Pompes Funèbres

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES (en mouvements réels et en millions d'euros)			
	SECTIONS	BP 2015	BP 2016
Dépenses	Investissement	0,256	0,284
	Exploitation	5,526	5,524
	TOTAL	5,782	5,808
Recettes	Investissement	0,000	0,000
	Exploitation	5,782	5,808
	TOTAL	5,782	5,808

► Section d'exploitation

► Dépenses réelles

Les dépenses sont stables par rapport à l'exercice 2015 (- 0,002 M€ soit - 0,05 %). Les principaux postes sont :

- les charges de personnel qui représentent 3,640 M€, soit une évolution de + 0,11 %,
- les charges à caractère général qui s'élèvent à 1,821 M€, soit une hausse de 4,67 % afin d'ajuster les dépenses au niveau de l'activité,
- les charges de gestion courante à 0,034 M€, soit une diminution de 0,046 M€ afin de s'aligner sur l'exécution 2015,
- les charges exceptionnelles représentant 0,020 M€, soit une baisse de 0,044 M€ pour prendre en compte la réalisation de l'exercice 2015,
- les frais financiers dont le montant s'élève à 0,009 M€ et qui restent stables.

► Recettes réelles

Les prévisions de recettes augmentent de 0,026 M€ par rapport à l'exercice 2015 afin d'ajuster les prévisions 2016 à la réalisation de 2015. Les principales recettes sont :

- les produits des services et plus précisément les convois et les ventes de marchandises funéraires (4,800 M€), les ventes de caveaux (0,520 M€) et les prestations funéraires (0,260 M€),
- les recettes du crématorium encaissées pour le compte de la Métropole Aix-Marseille Provence qui représentent 0,500 M€ avec une inscription équivalente en dépense.

► Flux entre le budget annexe et le budget principal

Dépense sur le budget annexe et recette sur le budget principal : le budget annexe effectue une dépense de 0,060 M€ afin de rembourser le budget général pour les frais afférents à l'activité du service extérieur des pompes funèbres concernant les fluides, les assurances et la téléphonie.

Recette sur le budget annexe et dépense sur le budget principal : le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,150 M€ (soit 0,180 M€ TTC) pour les frais engagés par ce dernier relatifs aux convois sociaux, aux gratuités et aux contrats obsèques votés par le Conseil municipal.

► Section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont constituées des immobilisations corporelles (0,204 M€), des immobilisations en cours (0,068 M€), de la dette (0,012 M€). Les recettes d'investissement sont constituées de l'autofinancement issu de la section de fonctionnement (0,324 M€).

4.2.4.4.2. Le budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai

BUDGET ANNEXE DU PÔLE MÉDIA BELLE-DE-MAI (en mouvements réels et en millions d'euros)			
	SECTIONS	BP 2015	BP 2016
Dépenses	Investissement	1,600	0,952
	Fonctionnement	1,747	1,804
	TOTAL	3,347	2,756
Recettes	Investissement	1,022	0,298
	Fonctionnement	2,325	2,458
	TOTAL	3,347	2,756

► Section de fonctionnement

► Dépenses réelles

Les dépenses connaissent une légère augmentation à hauteur de 0,057 M€ par rapport à 2015. En 2016, les principales dépenses se situent sur les charges à caractère général (1,795 M€) et plus précisément sur les frais de gardiennage (0,450 M€), le chauffage (0,250 M€), la taxe foncière (0,217 M€), l'entretien des bâtiments (0,200 M€).

► Recettes réelles

Les recettes augmentent de 0,133 M€ dans la perspective de la perception de recettes nouvelles. Les revenus des immeubles représentent 2,458 M€, soit une hausse de 0,153 M€ (+ 6,62 %) par rapport au Budget Primitif 2015.

► Section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 0,952 M€. Elles sont essentiellement constituées des immobilisations corporelles (0,817 M€), de la dette (0,080 M€), des immobilisations en cours (0,050 M€). Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement (1,131 M€), les subventions (0,178 M€) et les emprunts (0,120 M€).

4.2.4.4.3. Le budget annexe du stade Vélodrome

BUDGET ANNEXE DU STADE VÉLODROME (en mouvements réels et en millions d'euros)			
	SECTIONS	BP 2015	BP 2016
Dépenses	Investissement	5,953	12,250
	Exploitation	23,025	24,404
	TOTAL	28,978	36,654
Recettes	Investissement	0,000	1,290
	Exploitation	28,978	35,364
	TOTAL	28,978	36,654

► Section d'exploitation

► Dépenses réelles

Les principales dépenses d'exploitation sont constituées de :

- la redevance de fonctionnement versée au partenaire, 16,140 M€,
- la redevance de financement (liée aux frais financiers) versée à AREMA, 5,030 M€,
- les intérêts de l'emprunt contracté par la Ville, 1,653 M€,
- les remboursements des fluides et dégradations dus par l'OM à AREMA, 1 M€,
- la taxe foncière, 0,248 M€,
- le marché négocié d'achat de places à l'OM, 0,182 M€.

Les dépenses réelles augmentent de 1,379 M€ par rapport au Budget Primitif 2015. Cette hausse est principalement due à :

- l'augmentation de la redevance de fonctionnement en raison de l'Euro 2016, soit + 0,344 M€; hors Euro 2016, la redevance globale de fonctionnement diminue de 0,024 M€,
- l'évolution des frais financiers de l'emprunt contracté par la Ville, soit + 0,031 M€,
- la légère hausse du marché négocié d'achat de places à l'OM, soit + 0,007 M€ afin d'ajuster le BP 2016 au réalisé 2015,
- la prévision du remboursement des dégradations et des fluides dû par l'OM à AREMA, soit + 1 M€.

En 2015, l'inscription de cette dépense au Budget Supplémentaire d'un montant de 0,250 M€ s'est accompagnée d'une recette équivalente, la Ville effectuant ainsi le rôle d'intermédiaire entre le partenaire et l'OM. Ce rôle régulateur essentiel à la bonne exploitation de l'équipement sportif se poursuit en 2016. La Ville de Marseille se substitue ainsi à l'OM dans le remboursement des fluides à hauteur de 0,750 M€ dus par le club sportif à AREMA, sur la saison 2014-2015, dans l'attente d'un compromis entre les deux entités. Le montant du remboursement de frais liés aux dégradations et aux fluides s'élève donc en dépenses à 1 M€ et en recettes à 0,250 M€.

► Recettes réelles

Les principales recettes d'exploitation sont constituées en 2016 des éléments suivants :

- les recettes garanties versées par le partenaire, 12,650 M€,
- le loyer de l'OM, 4,750 M€,
- les recettes de l'Euro 2016, 2,400 M€,
- le remboursement des dégradations dû par l'OM à AREMA, 0,250 M€.

Les recettes sont en hausse de + 6,386 M€ par rapport à l'exercice 2015. L'augmentation est due à :

- l'évolution contractuellement fixée à + 0,190 M€ concernant les recettes garanties,
- la prévision au BP 2016 du remboursement d'un montant de 0,250 M€ des dégradations dû par l'OM à AREMA,
- la hausse contractuellement prévue du loyer de l'OM à hauteur de 1 M€ concernant la part fixe et 0,750 M€ pour la part variable, au titre de la saison 2014-2015,
- l'inscription des recettes exceptionnelles de l'Euro 2016, soit + 2,400 M€ pour 6 matchs à hauteur de 0,400 M€ chacun.

La convention avec l'OM prévoit le versement d'un loyer, en début et en fin de saison sportive, réparti sur deux exercices budgétaires. Ainsi, en 2016, le loyer de l'OM se décompose comme suit :

- le solde de 2015, c'est-à-dire 95 % de 4 M€ (soit 3,800 M€),
- et l'acompte de la saison 2016 : 5 % de 4 M€ (soit 0,200 M€).

Le solde de la saison 2016 impactera le BP 2017.

► Flux entre le budget annexe et le budget principal

La subvention d'équilibre constitue une recette sur le budget annexe et une dépense sur le budget principal. Elle prend en compte l'ensemble des paramètres décrit plus haut et s'élève à 15,314 M€, soit une hausse de 1,846 M€ par rapport au BP 2015.

► Section d'investissement

La section d'investissement décrit en dépenses :

- le remboursement du capital de l'emprunt contracté par la Ville (1,075 M€), soit une diminution de 0,054 M€ par rapport au BP 2015,
- la redevance d'investissement versée à AREMA (9,885 M€), soit une hausse de 5,061 M€, due à la redevance de l'Euro 2016 (5,466 M€). Hors Euro 2016, la redevance d'investissement diminue de 0,405 M€,
- une régularisation de TVA (1,290 M€) d'un montant équivalent en recettes réelles.

Par ailleurs, les recettes sont constituées principalement de l'autofinancement prélevé sur la section de fonctionnement à hauteur de 13,939 M€.

Euro 2016 :

En dépense, la redevance de fonctionnement de l'Euro 2016 s'élève à 0,368 M€ et celle d'investissement à 5,466 M€, soit un total de 5,834 M€.

Les recettes exceptionnelles de l'Euro 2016 sont d'un montant de 2,400 M€.

Le coût net de l'Euro 2016 représente donc 3,434 M€ sur le budget annexe du stade Vélodrome.

4.2.4.4.4. Le budget annexe des Espaces Événementiels

BUDGET ANNEXE DES ESPACES ÉVÉNEMENTIELS (en mouvements réels et en millions d'euros)			
SECTIONS		BP 2015	BP 2016
Dépenses	Investissement	1,534	0,961
	Exploitation	2,817	2,866
	TOTAL	4,351	3,827
Recettes	Investissement	1,099	0,428
	Exploitation	3,252	3,399
	TOTAL	4,351	3,827

► Section d'exploitation

► Dépenses réelles

La prévision budgétaire en dépenses est de 2,866 M€, soit une légère hausse de 0,049 M€ (+ 1,76 %) par rapport au Budget Primitif 2015, due notamment à l'augmentation des frais financiers, soit + 0,058 M€ (+ 26,28 %). Les principaux postes sont :

- les charges à caractère général (1,936 M€) en légère baisse de 0,010 M€,
- les frais de personnel (0,635 M€) qui diminuent de 0,015 M€,
- les frais financiers (0,278 M€), soit + 0,058 M€,
- les charges exceptionnelles (0,016 M€), soit + 0,016 M€

► Recettes réelles

Hors subvention d'équilibre, les recettes réelles s'établissent à 2,583 M€, soit une hausse de 0,247 M€ (+ 10,58 %) au regard du BP 2015. La principale recette est issue de la location des espaces du Pharo et représente 2,400 M€

► Flux entre le budget annexe et le budget principal

Dépense sur le budget annexe et recette sur le budget principal : le budget annexe effectue une dépense de 0,110 M€ afin de rembourser le budget principal pour les frais afférents à l'activité du Palais du Pharo concernant les fluides, l'édition, la téléphonie.

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- dans la perspective d'une transparence budgétaire, le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,133 M€ (soit 0,160 M€ TTC) pour les manifestations organisées par la Ville au Palais du Pharo,
- la subvention d'équilibre perçue par le budget annexe s'élève à 0,816 M€ (dépense d'un montant équivalent sur le budget principal), soit une diminution de 0,099 M€ (- 10,86 %).

Le montant total des flux entre le budget annexe et le budget principal est de 1,059 M€, soit 0,110 M€ de dépense et 0,949 M€ de recette pour le budget annexe.

► Flux entre budgets annexes

Recette sur le budget annexe du Palais du Pharo et dépense sur le budget annexe Opéra-Odéon : le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe du Palais du Pharo à hauteur de 0,033 M€ pour les concerts de l'Opéra organisés au Pharo.

► Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,961 M€. Elles sont constituées de la dette (0,533 M€), des immobilisations en cours (0,238 M€) et des immobilisations corporelles (0,190 M€). Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement (0,533 M€) et les emprunts (0,428 M€).

4.2.4.4.5. Le budget annexe Opéra-Odéon

BUDGET ANNEXE OPÉRA-ODÉON (en mouvements réels et en millions d'euros)			
SECTIONS		BP 2015	BP 2016
Dépenses	Investissement	2,273	2,127
	Fonctionnement	21,655	21,091
	TOTAL	23,928	23,218
Recettes	Investissement	1,470	1,284
	Fonctionnement	22,458	21,934
	TOTAL	23,928	23,218

► Section de fonctionnement

► Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 21,091 M€ au Budget Primitif 2016, soit une diminution de 0,564 M€. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- les charges de personnel qui représentent 17,438 M€, soit une diminution de 0,189 M€,
- les charges à caractère général qui s'élèvent à 2,861 M€, et enregistrent une baisse de 0,099 M€,
- les autres charges de gestion courante, soit 0,396 M€ (- 0,019 M€),
- les charges financières, soit 0,387 M€ (- 0,256 M€).

► Recettes réelles

Hors subvention d'équilibre, les recettes réelles s'élèvent à 3,551 M€, soit une hausse de 0,108 M€ par rapport au BP 2015. La répartition des recettes est effectuée ainsi :

- les produits des services (billetterie, vente de catalogues, buvette...) qui représentent 2,560 M€, soit une diminution de 0,133 M€ afin d'aligner la prévision sur l'exécution 2015,
- la participation de l'État, soit 0,431 M€,
- la participation du Conseil Départemental, et plus précisément le solde de la subvention 2015 à hauteur de 1,5 M€, soit 0,300 M€ en 2016.

► Flux entre le budget annexe et le budget principal

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal : le budget annexe effectue une dépense de 0,200 M€ afin de rembourser le budget principal pour les frais afférents à l'activité de Opéra-Odéon concernant les fluides, l'édition, la téléphonie...

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,015 M€ (soit 0,018 M€ TTC) pour la mise à disposition gratuite des salles de l'Opéra et de l'Odéon aux Services municipaux,
- la subvention d'équilibre perçue par le budget annexe s'élève à 18,383 M€, soit - 0,632 M€ (- 3,32 %) par rapport à la subvention 2015.

Le montant total des flux entre le budget annexe et le budget principal est de 18,598 M€, soit 0,200 M€ de dépense et 18,398 M€ de recette pour le budget annexe.

► Flux entre budgets annexes

Dépense sur le budget annexe Opéra-Odéon et recette sur le budget annexe du Palais du Pharo : le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe du Palais du Pharo à hauteur de 0,033 M€ pour les concerts de l'Opéra organisés au Pharo.

► Section d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent 2,127 M€ et sont constituées de la dette (0,843 M€), des immobilisations corporelles (0,747 M€), des immobilisations en cours (0,534 M€), ainsi que des immobilisations incorporelles (0,004 M€). Les recettes d'investissement sont l'emprunt (1,249 M€), l'autofinancement (0,843 M€) et les subventions (0,035 M€).

4.2.4.5. L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES PARTENAIRES DE LA VILLE

Le nouveau cadre institutionnel de la Métropole aura des incidences sur l'activité et l'actionnariat d'un certain nombre de satellites de la Ville.

Les effets de la métropolisation (lois MAPTAM et NOTRe) devraient impacter en grande partie le secteur aménagement, habitat et logement, après avoir touché, dès 2014, le secteur fluides et énergies (transfert des concessions de distribution d'électricité et de gaz).

4.2.4.5.1. Le secteur aménagement

Les conséquences de la création de la Métropole se mesureront sur l'actionnariat des Sociétés d'Économie Mixte (SEM) ou Société Publique Locale (SPL). En effet, les compétences aménagement, habitat et logement étant, pour tout ou partie d'entre elles, transférées, il sera nécessaire de moduler les parts détenues par les Collectivités au sein de la SOLEAM, Marseille Habitat, voire même la SOGIMA et Habitat Marseille Provence (HMP).

L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (Agam) verra une part importante de son activité se tourner vers la Métropole, qui en devient membre, suite à la disparition des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (adhérents de l'Agence).

► La SOLEAM

La SOLEAM (SPL) s'est imposée depuis 2014 dans le paysage communautaire de l'aménagement public. La Ville d'Aubagne en devient actionnaire et, à moyen terme, la métropolisation fera encore évoluer son actionnariat avec un effet positif sur son plan de charge, gage d'un rythme d'activité régulier.

► Marseille Habitat

La SEM continuera de développer sa spécificité d'opérateur urbain via ses interventions sur des copropriétés en difficulté, pour la résorption de l'habitat dégradé, et en particulier dans le domaine du logement en diffus, social ou assimilé. Pour l'avenir, son activité ainsi que sa gouvernance seront également très étroitement conditionnées par le transfert de compétences de la thématique logements sociaux et par l'organisation de la Métropole.

► Habitat Marseille Provence

L'Office d'HLM, actuellement adossé - par dérogation de la loi - à la Ville de Marseille, doit poursuivre la consolidation d'une situation financière structurellement difficile, face à des besoins considérables de rénovation d'un parc ancien majoritairement en programme de l'ANRU.

L'Office a bénéficié du soutien financier de la Ville - grâce à un plan pluriannuel de 76 M€ sur 10 ans - et de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) pour son plan de redressement. Toutefois, HMP reste soumis aux incertitudes relatives à l'évolution de la réglementation en matière d'amiante et de transition énergétique, génératrice de contraintes et de surcoûts.

► La SOGIMA

La Ville de Marseille est actionnaire à 44 % de cette société qui, de par sa structure sociale et son cœur de métier, sera peu affectée par les impacts de la métropolisation.

La SOGIMA poursuivra l'adaptation de ses activités, en développant notamment les opérations en immobilier d'entreprise.

La Ville a donné son accord à la constitution de la SAS SDIM (SOGIMA/CEPAC/Caisse des Dépôts), société de projet, dont l'activité sera centrée sur le périmètre marseillais et où la SOGIMA maintiendra sa capacité de décision en termes de gouvernance, de modifications sociétales et de choix opérationnels. L'objet social de la SDIM est ainsi limité à 4 opérations d'aménagement (Capitaine Gèze, les Créneaux, Microméga à Château-Gombert, Luminy).

► L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise

L'Agence poursuivra, à moyens constants, son rôle d'assistance à la réflexion et à la mise en œuvre urbanistique sur une aire géographique élargie à la Métropole Aix-Marseille Provence. En novembre 2015, les statuts de l'Agam ont été modifiés pour s'adapter *a minima* au nouveau contexte institutionnel, en prévoyant que la Métropole se substitue (au 1^{er} janvier 2016) à la Communauté Urbaine MPM et à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

De nouvelles modifications statutaires pourraient intervenir courant 2016, pour s'adapter au transfert de compétences, avec également la perspective d'une adhésion de nouveaux membres (collectivités territoriales et autres partenaires publics ou privés). Une collaboration sera développée avec l'autre agence d'urbanisme présente sur le territoire métropolitain (l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance) sur des thèmes de réflexion définis en commun. Pour l'avenir, la forme de l'Agam, son aire d'intervention ainsi que la contribution que la Ville de Marseille sera amenée à lui attribuer, seront étroitement dépendants de ces évolutions.

4.2.4.5.2. Le secteur fluides et énergies

► La Société du Canal de Provence (SCP)

La SCP (dont la Ville de Marseille est actuellement actionnaire à hauteur de 18,6 %) assure ses missions de fourniture en eau et de préservation de la ressource sur le territoire régional, particulièrement durant les périodes de faibles précipitations que connaît notre région.

Son maintien dans le giron municipal peut être interrogé au vu du caractère communautaire des compétences en distribution de cette eau potable, dans le cadre des réflexions globales sur l'actionnariat des SEM en cours.

► Les distributeurs d'électricité et de gaz

Antérieurement, et conformément aux 2 contrats de concession qui liaient la Ville de Marseille à ErDF et GrDF pour la distribution d'électricité et gaz sur le territoire, les deux opérateurs versaient à la Ville une redevance annuelle ; celle-ci était d'environ 0,306 M€ pour ErDF et 0,370 M€ pour GrDF. Le Volet 1 de la loi MAPTAM a transféré cette compétence et la recette corrélative à la CU, qui a formalisé le transfert des contrats à l'été 2015.

La Ville de Marseille perçoit également, auprès des fournisseurs d'électricité, la taxe sur la consommation

finale d'électricité (d'un montant annuel d'environ 14 M€) qu'elle continuera de percevoir pour l'avenir.

4.2.4.5.3. Les secteurs services et associations

► La SOMIMAR

La SEM, dans laquelle la Ville de Marseille est actionnaire à 6 %, n'a pas été impactée négativement, au plan économique, par la perte de gestion de l'un des 2 sites du MIN sur lequel elle intervenait précédemment.

Les perspectives sont largement ouvertes au niveau métropolitain, le MIN de Marseille Arnavaux étant le seul site MIN de la Métropole et la SOMIMAR la seule SEM spécialisée en la matière.

► Le Crédit Municipal

Le niveau d'activité du Crédit Municipal devrait demeurer dans la continuité de celui constaté antérieurement. Une stabilisation voire une légère diminution des prêts sur gages (qui constituent le cœur de métier de l'établissement, environ 85 % des encours) est toutefois possible, en raison des fluctuations des paramètres économiques (prix de l'or et taux d'intérêts).

De nouveaux partenariats seront recherchés pour dynamiser les souscriptions de prêts personnels et le développement de l'activité commerciale. Les vérifications des instances de contrôle (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en 2013, la Chambre Régionale des Comptes en 2015) ont attesté du sérieux de la gestion du Crédit Municipal, dont la situation financière est à la fois confortable et sécurisée.

► Les associations subventionnées

Outil d'accompagnement et soutien d'initiatives de qualité, le secteur associatif est stratégique pour la vie de la cité. La Ville est particulièrement attentive à l'organisation de ce secteur, approfondi d'année en année, avec pour principales décisions :

- la mise en place, en 2012, d'un guichet unique avec portail de téléchargement,
- la systématisation, en 2013, du guichet comme outil d'inscription, d'analyse et de suivi des demandes subventionnables,
- en 2014, le fonctionnement à plein régime en temps réel, avec un ciblage d'analyses approfondies et une systématisation des demandes de contrôle, sur pièces et sur place, du bon usage des fonds publics dans le cas de subventionnements accordés,
- la simplification, en 2015, de l'interface grand public de l'outil (2 000 demandes) avec la mise à disposition, dès la page d'accueil, de documents types, permettant une mise en œuvre optimisée des demandes de subventions et facilitant la saisie des dossiers. L'édition automatique, pour chaque subvention attribuée, d'une convention d'objectifs au premier euro (c'est-à-dire au-delà de l'exigence légale fixée à 23 000 €) ou d'une convention pluriannuelle d'objectifs, a permis de sécuriser davantage encore ce secteur désormais entièrement dématérialisé.

Par ailleurs, plusieurs audits de structures associatives ont été réalisés, permettant de faire évoluer de façon significative le partenariat de la Ville avec les associations concernées, dans le cadre de solutions - alternatives au subventionnement - sécurisées ; d'autres devraient être encore conduits en 2016.

Cette démarche qualitative sera poursuivie pour faciliter le travail d'instruction, d'appréciation en opportunité et pour fluidifier les opérations de paiement. Un « service client » permanent continuera également d'être assuré par une « hot-line » de renseignements, d'aide à la constitution et à la saisie des demandes, ainsi que la gestion d'une adresse mail de contact : guichetdemandesubvention@mairie-marseille.fr.

[Fin de l'insertion de la section 4.2.4]

Conclusion

Face à un environnement financier désormais durablement contraint, le Budget Primitif 2016 traduit la volonté municipale de garantir un service public efficient, en préservant les fondamentaux budgétaires.

Ce budget est une nouvelle étape dans l'adaptation de la stratégie financière, avec la poursuite du plan d'économies qui permet à la Collectivité de conserver des marges de manœuvre, ainsi déployées sur les politiques de proximité, l'éducation au premier chef, tout en soutenant la dynamique de développement de la Ville de Marseille.

En parallèle, la diminution de l'endettement, sans augmentation des taux d'imposition locaux, est gage d'une gestion performante et équilibrée des deniers publics.

II- LA SITUATION DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2016

Les développements suivants font état de la situation de dette de la Ville de Marseille au 1^{er} janvier 2016.

La présente section se substitue à la section 4.3.1 « Dette » (page 199) du Prospectus de Base. Les pages 199 à 219 du Prospectus de Base sont modifiées comme suit :

4.3.1. Dette

4.3.1.1 . Historique de la dette

Les données figurant dans le tableau ci- après sont exprimées en euros.

ETAT DE LA DETTE FINANCIERE AU COMPTE ADMINISTRATIF

(hors gestion active de la dette)

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE	2014	2015	2016 (BP)
DETTE BRUTE			
Amortissement	164 955 126,27	160 067 880,07	161 009 871,27
Intérêts	54 976 820,19	51 836 327,78	54 740 605,46
Annuité	219 931 946,46	211 904 207,85	215 750 476,73
Encours au 31 décembre	1 852 200 566,29	1 823 758 221,18	1 662 748 349,91
DETTE NETTE (après quote-part C.U.)			
Amortissement	158 378 024,54	157 005 592,16	159 322 919,02
Intérêts	54 143 785,07	51 330 652,87	54 390 453,36
Annuité	212 521 809,61	208 336 245,04	213 713 372,38
Encours au 31 décembre	1 842 219 313,78	1 816 839 256,58	1 657 516 337,56

BUDGETS ANNEXES

SPF

Amortissement	97 915,24	8 895,56	12 175,23
Intérêts	4 895,76	6 551,70	8 259,14
Annuité	102 811,00	15 447,26	20 434,37
Encours au 31 décembre	300 000,00	291 104,44	278 929,21

Palais Omnisports Marseille Grand Est

Amortissement	Transféré au Budget Principal le 01/01/2014		
Intérêts			
Annuité			
Encours au 31 décembre			

STADE

Amortissement	665 422,35	951 290,47	1 074 554,06
Intérêts	1 462 665,44	1 625 991,90	1 647 033,89
Annuité totale	2 128 087,79	2 577 282,37	2 721 587,95
Encours au 31 décembre	43 322 688,11	42 371 397,64	41 296 843,58

ESE

Amortissement	221 518,31	404 088,54	532 859,76
Intérêts	170 438,17	219 976,51	259 197,49
Annuité	391 956,48	624 065,05	792 057,25
Encours au 31 décembre	9 496 415,36	10 156 326,84	9 623 467,08

OPODE

Amortissement	Budget annexe créé le 01/01/2015	803 088,36	842 776,80
Intérêts		415 999,77	402 439,10
Annuité		1 219 088,13	1 245 215,90
Encours au 31 décembre		11 243 237,04	11 180 148,68

Dans le cadre du transfert de compétences à la Métropole Aix-Marseille Provence, la Ville de Marseille a transféré une partie de son encours à cet établissement public de coopération intercommunale.

Ainsi, l'encours de dette des budgets annexes relatifs aux compétences transférées (eau, assainissement, ports) a fait l'objet d'un transfert total.

Concernant le budget principal, une évaluation de la dette souscrite au titre des compétences transférées (voirie, environnement, propreté, collecte et traitement des déchets, transport, politique de la ville et développement économique) a été réalisée. Il a été convenu par convention entre la Ville de Marseille et la Métropole que la Ville conserve la relation directe avec les prêteurs. Dès lors, la Ville de Marseille s'est engagée à rembourser auprès de ses prêteurs l'ensemble de l'annuité due au titre de ses échéances, y compris l'annuité correspondant au service de la dette transférée. Les contrats de prêts demeurent gérés par la Ville de Marseille.

La Métropole s'est engagée quant à elle à rembourser à la Ville de Marseille par douzièmes mensuels égaux la somme correspondant à l'annuité de dette conformément à un tableau d'extinction établi conventionnellement. Il convient dès lors de distinguer la dette brute de la Ville de Marseille (encours total, y compris quote-part transférée à l'EPCI) de la dette nette (encours de dette, déduction faite de la quote-part transférée à l'EPCI).

4.3.1.2. Encours au 1er janvier 2016 (en euros)

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE 2016

(budget primitif consolidé)

	Dettes nettes	Variation	Dettes brutes	Variation
Stock au 1er janvier	1 880 838 234		1 887 757 198	
Amortissement	161 785 285		163 472 237	
Emprunts nouveaux *	102 000 000		102 000 000	
Stock au 31 décembre	1 821 052 949	-3,18%	1 826 284 961	-3,26%

* non définitif

L'encours total de la dette au 1^{er} janvier 2016, d'un montant de 1 887 757 198,78 € est réparti comme suit :

- Budget principal : 1 823 758 221,18 €
- Budget annexe des pompes funèbres : 291 104,44 €
- Budget annexe du Stade Vélodrome : 42 371 397,64 €
- Budget annexe des Espaces Événementiels : 10 156 326,84 €
- Budget annexe Opéra-Odéon : 11 180 148,68 €

L'encours de dette de la Ville de Marseille est uniquement constitué de produits libellés en euros.

La durée de vie moyenne de la dette au 01/01/2016 est de 6 ans et 7 mois.

4.3.1.3. Structure de la dette de la Ville de Marseille

Ci-après la liste des contrats d'emprunts au 1^{er} janvier 2016 (chiffres exprimés en euros).

Numéro	Organisme prêteur ou chef de file	Date de mobilisation	Nominal	Index	Niveau de taux	Périodicité	Catégorie d'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle	Capital	Intérêts	Annuités
Nature : 163 Emprunts obligataires												
			299 000 000,00					282 200 000,00		1 200 000,00	10 414 303,34	11 614 303,34
1000	HSBC	02/06/14	14 000 000,00	FIXE	3,24	A	A-1	14 000 000,00	12,42	0,00	461 160,00	461 160,00
1001	COMMERZBANK	16/06/14	5 000 000,00	FIXE	2,74	A	A-1	5 000 000,00	7,42	0,00	138 000,00	138 000,00
1005	HSBC	14/11/14	10 000 000,00	FIXE	2,83	A	A-1	10 000 000,00	12,83	0,00	287 716,67	287 716,67
1012	Nomura International plc	28/07/15	20 000 000,00	FIXE	2,12	A	A-1	20 000 000,00	10,50	0,00	431 066,67	431 066,67
859	Emission privée DEXIA	19/07/01	30 000 000,00	FIXE	5,73	A	A-1	13 200 000,00	9,50	1 200 000,00	756 360,00	1 956 360,00
983	Emission Publique CACIB NATIXIS	18/07/12	150 000 000,00	FIXE	4,00	A	A-1	150 000 000,00	5,50	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00
988	NATIXIS	28/03/13	40 000 000,00	FIXE	3,00	A	A-1	40 000 000,00	4,17	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00
990	NATIXIS	13/12/13	30 000 000,00	FIXE	3,80	A	A-1	30 000 000,00	11,92	0,00	1 140 000,00	1 140 000,00
			299 000 000,00									
Nature : 1641 Emprunts en euros												
			2 506 405 066,94					1 569 628 581,15		156 869 136,16	46 044 328,34	202 913 464,50
1002	BAYERN LB	27/06/14	20 000 000,00	FIXE	3,44	A	A-1	20 000 000,00	17,42	0,00	688 000,00	688 000,00
1003	Caisse Française de Financement	01/12/14	50 000 000,00	EURIBOR12 + 1,7000	0,50	A	A-1	47 682 885,62	12,58	2 432 970,10	1 018 029,61	3 450 999,71
1004	NSV HSBC	10/10/14	20 000 000,00	FIXE	2,95	A	A-1	20 000 000,00	17,75	0,00	590 000,00	590 000,00
1006	NSV HSBC	14/11/14	10 000 000,00	FIXE	2,95	A	A-1	10 000 000,00	17,83	0,00	295 000,00	295 000,00
1007	Caisse d'Epargne PAC	07/12/15	6 000 000,00	EURIBOR3 + 2,10000	1,00	T	A-1	6 000 000,00	13,92	321 798,21	130 975,10	452 773,31
1008	Caisse des Dépôts et Consignations	03/12/15	18 997 821,00	LIVRETA + 1,00	2,25	A	A-1	18 997 821,00	19,00	0,00	35 000,00	35 000,00
1009-1	Caisse des Dépôts et Consignations	03/12/15	3 026 421,00	LIVRETA + 0,60	2,25	A	A-1	3 026 421,00	19,00	0,00	5 600,00	5 600,00
1009-2	Caisse des Dépôts et Consignations	03/12/15	823 690,00	LIVRETA + 0,60	2,25	A	A-1	823 690,00	19,00	0,00	1 000,00	1 000,00
1010	Agence France Locale	21/09/15	30 000 000,00	EURIBOR12 + 1,3250	1,00	A	A-1	30 000 000,00	13,67	2 000 000,00	517 083,33	2 517 083,33
1011	Caisse Française de Financement	01/09/15	50 000 000,00	FIXE	3,35	A	A-1	50 000 000,00	13,67	3 333 333,33	1 702 916,67	5 036 250,00
792	Caisse Régionale de Crédit Agricole	26/10/98	30 489 803,45	FIXE	4,60	A	A-1	8 462 153,61	2,00	1 975 033,83	389 259,07	2 364 292,90
797-1	Caisse des Dépôts et Consignations	31/12/01	15 011 283,76	LIVRETA	4,30	A	A-1	4 053 340,56	2,00	1 009 769,84	93 226,83	1 102 996,67
821-1	Caisse des Dépôts et Consignations	06/06/00	23 525 017,65	FIXE	3,55	A	A-1	7 604 058,85	3,08	1 491 290,58	174 893,35	1 666 183,93
854	Caisse des Dépôts et Consignations	12/04/01	9 329 879,85	FIXE	4,20	A	A-1	748 645,97	0,00	748 645,97	16 470,21	765 116,18
863	Caisse des Dépôts et Consignations	03/10/01	1 652 000,00	LIVRETA	3,00	A	A-1	131 265,82	0,00	131 265,82	2 569,68	133 825,50
864	Caisse des Dépôts et Consignations	03/10/01	10 753 000,00	FIXE	3,00	A	A-1	838 824,59	0,00	838 824,59	6 291,18	845 115,77
865	Caisse Régionale de Crédit Agricole	28/11/01	15 244 901,72	FIXE	4,85	A	A-1	6 159 837,95	4,83	909 028,13	288 752,13	1 207 780,26
867	Société Générale	07/12/01	7 622 450,86	FIXE	4,86	A	A-1	3 081 559,82	4,92	454 641,82	149 763,81	604 405,63
870	Caisse des Dépôts et Consignations	20/12/01	1 057 386,38	LIVRETA	2,00	A	A-1	164 153,42	0,00	81 668,37	1 641,53	83 309,90
872	Caisse des Dépôts et Consignations	05/12/02	6 587 000,00	LIVRETA	3,25	A	A-1	1 028 214,51	0,92	511 549,50	10 282,15	521 831,65
873	Caisse des Dépôts et Consignations	05/12/02	13 807 000,00	LIVRETA	3,00	A	A-1	2 149 953,08	0,92	1 076 555,83	41 924,09	1 118 479,92
875	Caisse Française de Financement Local	15/12/02	61 712 793,08	Si EURIBOR3 < 5,5 alors 4,61% Si EURIBOR3 >= 5,5 alors EURIBOR3+0,05%	4,61	A	B-1	35 250 000,00	11,50	3 000 000,00	1 652 108,75	4 652 108,75

Número	Organisme prêteur ou chef de file	Date de mobilisation	Nominal	Index	Niveau de taux	Périodicité	Catégorie d'emprunt	Capital restant dû au 01/07/2016	Durée résiduelle	Capital	Intérêts	Annuités
876	Dexia Crédit Local	15/12/02	46 435 970,65	MULTI-INDEX + 0,10	3,00	A	B-1	33 900 000,00	11,00	2 700 000,00	1 642 925,83	4 342 925,83
878	Caisse d'Epargne PAC	17/12/02	15 000 000,00	FIXE	5,05	A	A-1	11 426 779,88	16,00	404 287,69	577 052,38	981 340,07
879	Caisse Française de Financement Local	20/12/02	50 000 000,00	Si EURIBOR3 < 6,2 alors 4,24% Si EURIBOR3 >= 6,2 alors EURIBOR3+0,05%	4,24	T	B-1	37 147 814,69	16,00	1 395 197,56	1 578 998,06	2 974 195,62
880	Crédit Agricole CIB	19/12/02	20 000 000,00	FIXE	2,74	A	C-1	12 577 390,00	10,92	790 180,00	342 705,93	1 132 885,93
881	Crédit Agricole CIB	20/12/02	20 000 000,00	TAM + 0,1000	3,61	A	A-1	12 614 000,00	10,42	789 000,00	356 513,69	1 145 513,69
882	Crédit Foncier de France	31/12/02	11 326 961,98	EURIBOR12 + 0,07	2,80	T	A-1	6 435 477,92	10,92	456 012,53	105 718,41	561 730,94
884	Crédit Foncier de France	28/11/03	15 000 000,00	EURIBOR12 + 0,0600	2,35	A	A-1	3 454 437,47	1,75	1 123 500,23	118 487,21	1 241 987,44
885	Caisse d'Epargne PAC	28/11/03	15 000 000,00	FIXE	3,68	A	A-1	3 935 459,17	1,67	1 248 361,36	10 402,73	1 258 764,09
886	Caisse Française de Financement	18/12/03	20 000 000,00	EURIBOR12 - 0,3600	2,40	A	A-1	5 247 278,84	1,92	1 664 481,82	2 560,67	1 667 042,49
887	Caisse des Dépôts et Consignations	15/12/03	3 804 478,00	LIVRETA + 0,2500	2,25	A	A-1	1 014 527,43	2,00	253 631,87	12 681,59	266 313,46
888	Caisse des Dépôts et Consignations	15/12/03	15 837 252,00	LEP	2,95	A	A-1	4 612 275,92	2,00	1 176 060,34	66 878,00	1 242 938,34
889	BNP Paribas	11/12/03	20 000 000,00	FIXE	3,62	A	A-1	4 000 000,04	1,92	1 333 333,33	56 808,88	1 390 142,21
890	DePfa Bank Europe plc	15/12/03	10 000 000,00	EURIBOR12 - 0,3400	2,40	A	A-1	2 000 000,08	1,92	666 666,66	2 297,67	668 964,33
891	Crédit Agricole CIB	22/12/03	15 000 000,00	FIXE	4,60	A	A-1	3 829 922,17	1,92	1 221 478,65	179 112,69	1 400 591,34
896	Caisse des Dépôts et Consignations	23/03/04	459 997,00	LIVRETA	2,50	A	A-1	140 683,86	2,25	34 518,33	1 758,55	36 276,88
897	Caisse Française de Financement	14/06/04	20 000 000,00	FIXE	4,13	A	A-1	6 568 891,25	2,50	1 543 916,55	271 295,21	1 815 211,76
898	Caisse des Dépôts et Consignations	14/09/04	20 013 116,00	LEP	2,95	A	A-1	5 674 590,12	2,67	1 457 352,41	68 095,08	1 525 447,49
902	Caisse Française de Financement	22/12/04	15 000 000,00	FIXE	3,72	A	A-1	4 500 000,00	2,83	1 100 000,00	167 400,00	1 267 400,00
903	Crédit Foncier de France	21/12/04	30 000 000,00	FIXE	3,57	A	A-1	9 000 000,00	2,83	2 200 000,00	321 300,00	2 521 300,00
904	Crédit Agricole CIB	28/12/04	30 000 000,00	TAM + 0,0900	2,70	A	A-1	9 000 000,00	2,33	2 200 000,00	209 535,00	2 409 535,00
906	Caisse d'Epargne PAC	28/12/04	13 776 067,55	FIXE	2,63	A	A-1	4 476 067,55	2,92	1 100 000,00	6 734,99	1 106 734,99
909	DePfa Bank Europe plc	28/10/05	15 000 000,00	FIXE	3,27	A	A-1	5 821 139,35	3,75	1 090 645,22	190 060,20	1 280 705,42
910	Caisse Française de Financement	27/10/05	15 000 000,00	FIXE	3,27	A	A-1	5 822 398,39	3,83	1 090 772,07	190 392,43	1 281 164,50
911	Caisse Française de Financement	22/12/05	30 000 000,00	EURIBOR12 + 0,020	2,77	A	A-1	13 130 000,00	3,83	3 200 000,00	458 237,00	3 658 237,00
913	DePfa Bank Europe plc	22/12/05	30 000 000,00	EURIBOR3 + 0,0200	2,77	A	A-1	13 130 000,00	3,92	3 200 000,00	495 001,00	3 695 001,00
915	Caisse d'Epargne PAC	27/12/05	20 000 000,00	FIXE	3,47	A	A-1	8 040 000,00	3,83	2 140 000,00	278 988,00	2 418 988,00
916	Société Générale	27/12/05	25 000 000,00	FIXE	3,51	A	A-1	7 980 000,00	3,83	3 000 000,00	279 699,00	3 279 699,00
917	Caisse d'Epargne PAC	22/12/05	10 000 000,00	FIXE	1,00	A	D-2	5 183 334,00	8,83	518 333,00	114 033,35	632 366,35
921	Société Générale	02/11/06	30 000 000,00	FIXE	3,97	A	A-1	14 128 647,29	4,83	2 131 668,64	560 907,30	2 692 575,94
922	Dexia Crédit Local	12/12/06	20 000 000,00	EONIA	3,84	S	A-1	10 140 626,09	4,83	1 504 002,50	296 974,52	1 800 977,02
923	Caisse Française de Financement	12/12/06	20 000 000,00	EURIBOR12 + 0,0075	3,84	A	A-1	9 429 671,03	4,83	1 421 635,19	335 539,13	1 757 174,32
924	Crédit Foncier de France	21/12/06	15 000 000,00	TAM + 0,0100	2,50	A	A-1	7 072 253,36	4,83	1 066 226,37	226 488,91	1 292 715,28
926	Caisse Française de Financement	19/12/06	16 000 000,00	FIXE	3,89	A	A-1	7 543 736,84	4,92	1 137 308,14	298 112,14	1 435 420,28
927	Crédit Foncier de France	19/12/06	14 000 000,00	FIXE	3,95	A	A-1	6 600 769,80	4,92	995 144,61	260 730,41	1 255 875,02
928	Société Générale	19/12/06	15 000 000,00	FIXE	3,87	A	A-1	7 072 253,31	4,92	1 066 226,38	226 312,11	1 292 538,49
930	Société Générale	27/12/06	35 000 000,00	EONIA + 0,0090	3,86	A	A-1	21 194 266,92	6,92	2 300 167,93	788 426,73	3 088 594,56
931	Caisse d'Epargne PAC	27/12/06	25 000 000,00	EONIA + 0,0300	3,86	A	A-1	15 439 647,93	6,92	1 634 300,53	725 663,45	2 359 963,98

Numéro	Organisme prêteur ou chef de file	Date de mobilisation	Nominal	Index	Niveau de taux	Périodicité	Catégorie d'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle	Capital	Intérêts	Amortissements
969-1	Caisse d'Épargne PAC	25/10/12	7 800 000,00	FIXE	2,60	A	A-1	6 503 740,43	10,75	458 267,11	169 097,25	627 364,36
970	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	15/12/10	10 000 000,00	EURIBOR12 + 0,550	1,53	A	A-1	7 295 028,91	8,92	607 609,84	66 749,51	674 359,35
971	Caisse Française de Financement	01/12/10	37 874 318,61	FIXE	2,85	A	A-1	17 499 443,36	9,92	2 612 163,49	498 734,12	3 110 897,61
972	Caisse Française de Financement	01/12/11	30 000 000,00	EO尼亚 + 1,24	1,50	T	A-1	24 151 711,57	10,42	1 786 423,42	389 353,06	2 175 776,48
973	Société Générale	10/07/12	20 000 000,00	EURIBOR1M + 1,050	2,50	A	A-1	16 882 077,21	10,50	1 123 538,92	299 714,40	1 420 253,32
974	Caisse de Crédit Mutuel	27/10/11	10 000 000,00	FIXE	4,20	T	A-1	8 053 597,49	10,00	572 642,89	329 310,47	901 953,36
975	Caisse d'Épargne PAC	30/08/11	50 572 713,53	FIXE	3,17	A	A-1	40 471 266,57	9,50	2 848 727,57	1 282 939,15	4 131 666,72
976	Caisse des Dépôts et Consignations	24/11/11	17 398 132,00	LIVRETA + 1,000	2,25	A	A-1	14 610 655,94	14,83	799 196,68	255 686,48	1 054 883,16
977	Caisse d'Épargne PAC	25/03/13	20 000 000,00	EURIBOR3 + 1,850	1,90	T	A-1	17 257 021,48	11,25	1 155 880,46	384 083,22	1 539 963,68
978	Caisse des Dépôts et Consignations	28/12/11	23 000 000,00	FIXE	4,51	A	A-1	19 530 766,83	10,00	1 262 252,61	880 837,58	2 143 090,19
979	Caisse des Dépôts et Consignations	28/12/11	23 500 000,00	LEP + 1,35000	2,75	T	A-1	18 016 666,62	10,25	1 566 666,68	452 989,92	2 019 656,60
980	Caisse des Dépôts et Consignations	27/12/12	18 046 647,00	LIVRETA + 1,000	2,25	T	A-1	16 045 500,26	16,08	833 326,09	209 828,04	1 043 154,13
981	Caisse des Dépôts et Consignations	31/01/13	5 454 183,00	LIVRETA + 0,60	2,25	T	A-1	4 814 870,82	16,08	253 695,73	54 694,30	308 390,03
982	Caisse d'Épargne PAC	25/09/12	20 000 000,00	FIXE	4,88	T	A-1	17 072 385,24	10,75	1 074 441,59	813 668,81	1 888 110,40
984	Caisse des Dépôts et Consignations	19/03/13	20 000 000,00	LEP + 0,97000	2,75	T	A-1	13 750 000,00	4,25	2 500 000,00	284 434,10	2 784 434,10
985	Caisse des Dépôts et Consignations	19/03/13	20 000 000,00	FIXE	3,26	A	A-1	15 470 430,35	4,00	2 376 124,88	504 336,03	2 880 460,91
986	Caisse des Dépôts et Consignations	18/11/13	9 331 100,00	LIVRETA + 0,60	2,25	A	A-1	8 894 606,96	17,67	459 990,14	120 077,19	580 067,33
987	Caisse des Dépôts et Consignations	18/11/13	21 291 520,00	LIVRETA + 1,100	2,25	A	A-1	20 329 305,65	16,67	1 018 772,95	355 762,85	1 374 535,80
989	Caisse d'Épargne PAC	20/01/15	15 000 000,00	EURIBOR3 + 2,00000	1,90	T	A-1	14 555 221,64	18,00	608 761,45	365 226,98	973 988,43
991	Caisse des Dépôts et Consignations	25/11/14	3 043 350,00	LIVRETA + 0,60	2,25	A	A-1	3 043 350,00	18,00	130 320,88	48 693,60	179 014,48
992	Caisse des Dépôts et Consignations	25/11/14	5 409 659,00	LIVRETA + 0,60	2,25	A	A-1	5 409 659,00	18,00	231 649,83	86 554,54	318 204,37
993	Caisse des Dépôts et Consignations	25/11/14	20 655 996,00	LIVRETA + 1,100	2,25	A	A-1	20 655 996,00	18,00	850 133,00	413 119,92	1 263 252,92
997-1	Caisse des Dépôts et Consignations	25/11/14	1 199 500,00	LIVRETA + 1,000	2,25	A	A-1	1 199 500,00	23,00	47 980,00	23 990,00	71 970,00
997-2	Caisse des Dépôts et Consignations	03/12/15	2 375 000,00	LIVRETA + 1,000	1,25	A	A-1	2 375 000,00	24,00	0,00	0,00	5 000,00
998	Caisse d'Épargne PAC	20/01/15	22 000 000,00	EURIBOR3 + 2,60000	1,90	T	A-1	21 347 658,41	18,00	892 850,13	605 689,85	1 498 519,98
999	ARKEA Banque Entreprises et	27/12/13	18 666 666,67	EO尼亚 + 1,0000	1,90	A	A-1	17 333 333,34	11,42	1 333 333,33	641 333,33	1 974 666,66
Nature : 16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie								35 928 617,63		5 403 100,95	598 903,40	6 002 004,35
2001	Dexia Crédit Local CLTR	31/12/01	1 829 388,00	EO尼亚 + 0,1700	3,25	A	A-1	176 011,00	0,00	176 011,00	444,93	176 455,93
892	Société Générale OCLT	18/12/03	15 000 000,00	EO尼亚 + 0,1200	2,04	A	A-1	3 000 000,00	1,92	1 000 000,00	50 791,68	1 050 791,68
893	Dexia Crédit Local CLTR	29/12/03	10 000 000,00	EO尼亚 + 0,1200	2,04	A	A-1	2 142 857,19	1,00	714 285,71	25 704,37	739 990,08
925	Crédit Foncier de France - OCLT	21/12/06	15 000 000,00	EO尼亚 + 0,0075	2,50	A	A-1	7 072 253,36	4,92	1 066 226,37	113 647,18	1 179 873,55
949	Caisse Régionale de Crédit Agricole -	30/06/09	10 000 000,00	EURIBOR1M + 0,9000	2,62	A	A-1	7 003 210,36	7,42	609 435,02	134 971,05	744 406,07
959	Dexia Crédit Local CLTR	22/12/09	10 720 000,00	EO尼亚 + 0,800	2,50	A	A-1	6 891 428,57	7,00	765 714,28	112 198,39	877 912,67
963	Dexia Crédit Local CLTR	22/11/11	15 000 000,00	EO尼亚 + 0,930	2,50	A	A-1	9 642 857,15	7,00	1 071 428,57	161 145,80	1 232 574,37
TOTAL GENERAL								1 887 757 198,78		163 472 237,11	57 057 535,08	220 529 772,19

4.3.1.4. Endettement de la Ville de Marseille

Depuis 2008, la Ville de Marseille s'efforce de stabiliser son endettement. Ainsi, entre 2008 et 2016, l'encours de dette tous budgets confondus a augmenté de 2.08 %, soit un taux de croissance annuel moyen de 0.19 %.

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours total de la dette brute de la commune s'élève à 1 888 millions d'euros, soit une baisse de 0.92% par rapport au 1^{er} janvier 2015 (-17.56 millions d'euros), due aux efforts de rationalisation des investissements consentis par la Ville de Marseille.

La Ville a également entrepris un effort d'optimisation du coût de la dette. En effet, le taux moyen pondéré de la dette municipale s'établissait à 2.97 % en 2015. Le taux moyen 2016 s'établit à 2.88%.

Au 1^{er} janvier 2016, la dette de la Ville de Marseille est composée de 81.87% d'emprunts bancaires classiques et revolving et de 18.13% d'émissions obligataires.

	Au 01/01/2015		Au 01/01/2016	
	Encours en euros	Part de l'encours de dette total	Encours en euros	Part de l'encours de dette total
Emprunts bancaires	1 641 919 669,76	86.18%	1 605 557 198,78	85.05%
<i>Dont emprunts bancaires classiques</i>	<i>1 600 671 837,20</i>	<i>84.01%</i>	<i>1 569 628 581,15</i>	<i>83.15%</i>
<i>dont crédits revolving</i>	<i>41 247 832,56</i>	<i>2.16%</i>	<i>35 928 617,63</i>	<i>1.90%</i>
Emprunts obligataires	263 400 000,00	13.82%	282 200 000,00	14.95%
TOTAL	1 905 319 669,76	100,00%	1 887 757 198,78	100,00%

Au 1er janvier 2016, l'encours de dette bancaire est réparti entre 16 établissements prêteurs et les émissions obligataires entre 5 chefs de file.

REPARTITION PAR PRETEURS	Au 01/01/2015		Au 01/01/2016	
	Dette en capital (en euros)	Part de l'encours de dette total	Dette en capital (en euros)	Part de l'encours de dette total
Auprès des organismes de droit privé				
Agence France Locale			30 000 000,00	1,59%
ARKEA (EX BCME)	65 527 634,01	3,44%	60 623 767,32	3,21%
Bayern LB	20 000 000,00	1,05%	20 000 000,00	1,06%
BNP Paribas	5 333 333,37	0,28%	4 000 000,00	0,21%
Caisse Française de Financement Local	469 391 404,76	24,64%	475 497 172,43	25,19%
Caisse Régionale de Crédit Agricole	26 262 030,93	1,38%	21 625 201,92	1,15%
Caisse d'Epargne PAC	416 980 788,72	21,89%	400 494 474,15	21,22%
Caisse de Crédit Mutuel Méditerranéen	8 602 807,70	0,45%	8 053 597,49	0,43%
Caisse des Dépôts et Consignations	239 838 204,54	12,59%	241 772 590,53	12,81%
Crédit Agricole CIB	56 386 819,78	2,96%	50 471 542,20	2,67%
Crédit Foncier de France	97 434 693,06	5,11%	85 429 312,90	4,53%
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	7 879 269,15	0,41%	7 295 028,91	0,39%
DePfa Bank Europe plc	28 072 756,89	1,47%	20 951 139,43	1,11%
Dexia Crédit Local	84 430 641,33	4,43%	76 004 566,91	4,03%
NSV HSBC	30 000 000,00	1,57%	30 000 000,00	1,59%
Société Générale	85 779 285,53	4,50%	73 338 804,55	3,88%
Sous-total	1 641 919 669,76	86,18%	1 605 557 198,78	85,05%
Dette provenant d'émissions obligataires				
Émission Publique CACIB NATIXIS	150 000 000,00	7,87%	150 000 000,00	7,95%
Émission privée DEXIA	14 400 000,00	0,76%	13 200 000,00	0,70%
HSBC	24 000 000,00	1,26%	24 000 000,00	1,27%
COMMERZBANK	5 000 000,00	0,26%	5 000 000,00	0,26%
NATIXIS	70 000 000,00	3,67%	70 000 000,00	3,71%
NOMURA			20 000 000,00	1,06%
Sous-total	263 400 000,00	13,82%	282 200 000,00	14,95%
TOTAL GENERAL	1 905 319 669,76	100%	1 887 757 198,78	100%

4.3.1.5. Tableau d'amortissement prévisionnel

L'amortissement de la dette au 1^{er} janvier 2016 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Année	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement
Tableau d'amortissement de la dette brute		
2014	1 897 052 671,50	165 939 982,17
2015	1 905 319 669,76	162 235 243,00
Participation de la Métropole à l'amortissement de la dette		
2014	16 558 354,24	6 577 101,73
2015	9 981 252,51	3 062 287,91
Tableau d'amortissement de la dette nette		
2014	1 880 494 317,26	159 362 880,44
2015	1 895 338 417,25	159 172 955,09

En euros

**Tableau Prévisionnel de la dette brute
consolidée
Budget Primitif Exercice 2016**

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement
2016	1 887 757 198,78	163 472 237,11
2017	1 724 284 961,65	164 188 134,88
2018	1 560 096 826,77	162 507 227,59
2019	1 397 589 599,18	155 354 780,37
2020	1 242 234 818,81	141 636 115,37
2021	1 100 598 703,44	174 503 521,42
2022	926 095 182,02	246 191 696,06
2023	679 903 485,96	107 143 869,18
2024	572 759 616,78	95 987 194,96
2025	476 772 421,82	78 211 086,11
2026	398 561 335,71	66 870 741,75
2027	331 690 593,96	76 298 622,73
2028	255 391 971,23	70 822 255,46
2029	184 569 715,77	49 010 176,54
2030	135 559 539,24	30 368 217,47
2031	105 191 321,77	24 540 987,63
2032	80 650 334,14	23 913 115,98
2033	56 737 218,16	19 675 650,07
2034	37 061 568,09	17 130 235,47
2035	19 931 332,62	5 333 339,72
2036	14 597 992,90	3 052 483,74
2037	11 545 509,16	1 783 056,81
2038	9 762 452,36	1 848 659,87
2039	7 913 792,49	1 916 887,06
2040	5 996 905,43	1 987 843,35
2041	4 009 062,08	2 013 657,88
2042	1 995 404,20	1 995 404,20
		1 887 757 198,78

Chiffres exprimés en euros.

C'2 - PARTICIPATION DE LA METROPOLE

A L'AMORTISSEMENT DE LA DETTE BANCAIRE

Année	Dettes en capital au 1er Janvier	Amortissement
2016	6 918 964,60	1 686 952,25
2017	5 232 012,35	1 655 976,45
2018	3 576 035,90	1 731 897,13
2019	1 844 138,77	1 505 305,85
2020	338 832,92	338 832,92
TOTAL		6 918 964,60

Chiffres exprimés en euros.

**Tableau Prévisionnel de la dette brute consolidée
Budget Primitif Exercice 2016**

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement
2016	1 880 838 234,18	161 785 284,86
2017	1 719 052 949,30	162 532 158,43
2018	1 556 520 790,87	160 775 330,46
2019	1 395 745 460,41	153 849 474,52
2020	1 241 895 985,89	141 297 282,45
2021	1 100 598 703,44	174 503 521,42
2022	926 095 182,02	246 191 696,06
2023	679 903 485,96	107 143 869,18
2024	572 759 616,78	95 987 194,96
2025	476 772 421,82	78 211 086,11
2026	398 561 335,71	66 870 741,75
2027	331 690 593,96	76 298 622,73
2028	255 391 971,23	70 822 255,46
2029	184 569 715,77	49 010 176,54
2030	135 559 539,24	30 368 217,47
2031	105 191 321,77	24 540 987,63
2032	80 650 334,14	23 913 115,98
2033	56 737 218,16	19 675 650,07
2034	37 061 568,09	17 130 235,47
2035	19 931 332,62	5 333 339,72
2036	14 597 992,90	3 052 483,74
2037	11 545 509,16	1 783 056,81
2038	9 762 452,36	1 848 659,87
2039	7 913 792,49	1 916 887,06
2040	5 996 905,43	1 987 843,35
2041	4 009 062,08	2 013 657,88
2042	1 995 404,20	1 995 404,20
		1 880 838 234,18

Chiffres exprimés en euros.

4.3.1.6. Couverture des taux

Depuis 2007, la Ville a décidé de renforcer le positionnement de sa dette à taux fixe. Néanmoins, la part de taux fixe a atteint 72% en 2012, en raison notamment de l'offre bancaire restreinte composée essentiellement de taux fixes. Aussi la Ville a-t-elle souhaité, en 2013, réintroduire un peu de souplesse dans son encours en essayant d'augmenter la part de taux variables, dans une fourchette comprise entre 30% et 35%, permettant de conserver un encours sécurisé tout en bénéficiant des taux variables particulièrement bas.

Au 31/12/2015, après prise en compte des swaps, la part à taux fixe est s'établit à 65% contre 35% de taux variables.

Cette hausse de la part variable de l'encours a été permise par la souscription des emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations indexés sur le livret A et la réintroduction des offres sur l'Euribor de la Caisse d'Epargne et de l'Agence France locale.

Pour mémoire :

	Taux fixe	Taux variable
2007	52%	48%
2008	59%	41%
2009	62%	38%
2010	68%	32%
2011	70%	30%
2012	72%	28%
2013	69%	31%
2014	67%	33%
2015	65%	35%

La Ville de Marseille ne possède aucun produit impliquant un risque de change (devises) ou de cours de matières premières.

Au 1^{er} janvier 2016, la Ville dispose de cinq produits de couverture de taux pour un montant de 29 992 265 euros :

N° Couverture	Banque	Notionnel résiduel	Durée résiduelle	Prochain flux	Reçu			Payé			Produits liés
					Taux	Risque	CBC	Taux	Risque	CBC	
WD 66	Barclays	4 476 067,55 €	3,99	27/12/2016	Euribor 12 M	Variable	1A	Taux fixe à 2.65 %	Fixe	1A	906
WD 65	Barclays	3 935 459,17 €	2,73	26/09/2016	Euribor 12 M	Variable	1A	Taux fixe à 2.44 %	Fixe	1A	885
WD 64	Barclays	4 000 000,04 €	2,94	11/03/2016	Euribor 03 M	Variable	1A	Taux fixe à 2.1175 %	Fixe	1A	889
WD 63	CACIB	6 431 289,39 €	12,00	30/03/2016	TAG 03 M	Variable	1A	Taux fixe à 3.11 %	Fixe	1A	882
WD 62	CACIB	11 149 449,02 €	6,83	01/02/2016	TAG 03 M	Variable	1A	Taux fixe à 2.73 %	Fixe	1A	936
total		29 992 265,17 €									

III. NOTATION FINANCIERE

A la date du 08 avril 2016, l'agence de notation *Standard and Poor's* a confirmé (cf communiqué de presse reproduit ci-après) la note long terme A de la Ville de Marseille. La perspective est stable. La note A du Programme est également confirmée.

A la date du 15 avril 2016, l'agence de notation *Fitch Ratings* a confirmé (cf communiqué de presse reproduit ci-après) la note long terme A+ de la Ville de Marseille. La perspective est stable. La note A+ du Programme est également confirmée.

Fitch confirme la note 'A+' de la ville de Marseille ; la perspective est stable

Fitch Ratings, Londres/Paris, 08 avril 2016 : Fitch Ratings a confirmé les notes de défaut émetteur (*Issuer Default Ratings – IDR*) à long terme en devises et en monnaie locale de la ville de Marseille à 'A+'. Dans le même temps, la note IDR à court terme a été confirmée à 'F1'. La perspective est stable.

La note du programme d'*Euro Medium Term Notes* de 700 millions d'euros a également été confirmée à 'A+' et celle du programme de billets de trésorerie de 200 millions d'euros à 'F1'.

FONDAMENTAUX DES NOTES

Les notes de Marseille reflètent ses bonnes performances budgétaires et son importance au niveau national en tant que seconde ville de France en nombre d'habitants. Ces éléments positifs sont contrebalancés par un endettement élevé. La perspective stable reflète l'appréciation de Fitch sur la capacité et la volonté de la ville à maintenir des ratios financiers compatibles avec ses notes actuelles.

Malgré une tension sur les recettes de gestion, liée à la baisse des concours financiers de l'Etat, Fitch est confiante dans la capacité de la ville à prendre des mesures appropriées afin de maintenir des performances budgétaires saines à moyen terme. Le taux d'épargne de gestion atteindra 14,8 % en 2018 (16,5 % en 2015), soit un niveau compatible avec les notes actuelles.

Fitch considère que le levier fiscal est limité (bien que Marseille ait augmenté les taux de fiscalité en 2015). En 2016, les taux de fiscalité de la ville en matière de taxe d'habitation (TH ; 28,56 %) et de foncier bâti (FB ; 24,02 %) étaient supérieurs à la moyenne des villes métropolitaines (TH : 18,59 % et FB : 17,19 %). Par conséquent, Fitch sera attentive à la capacité de la ville à mettre en œuvre des mesures d'économie destinées à limiter la croissance de ses dépenses de gestion (comme le prévoit notre scénario de base).

Par application de la loi sur les métropoles, la ville de Marseille transférera progressivement différentes compétences à Aix-Marseille-Provence Métropole (AMP ; A+/stable/F1+) jusqu'en 2020. Fitch considère que ces transferts n'auront pas d'incidence majeure sur les finances de la ville. Le montant des compétences transférées (23,8 millions d'euros en dépenses) sera compensé à due concurrence par une diminution de l'attribution de compensation reçue.

Les dépenses d'investissement devraient se replier progressivement à moyen terme, passant de 192,5 millions d'euros en 2015 à environ 170 millions d'euros par an entre 2016 et 2018, la ville s'étant engagée à réduire son programme d'investissement pluriannuel. Cependant, nous estimons que Marseille pourrait ne pas être en mesure de réduire son programme d'investissement assez rapidement pour s'adapter complètement à la diminution attendue de

sa capacité d'autofinancement. Celle-ci pourrait ainsi passer de 111% en 2015 (avant remboursements de la dette) à environ 90% en 2018.

Fitch s'attend à ce que la dette consolidée atteigne un pic en 2015 (2 milliards d'euros ; 172,3% des recettes réelles de fonctionnement). Cependant, l'affaiblissement des performances budgétaires pourrait se traduire par une dégradation de la capacité dynamique de désendettement (CDD, dette consolidée sur épargne brute) à 19 ans maximum en 2018 (contre 14,4 ans à fin 2015). Fitch estime que la ville utilisera ses marges de manœuvre financières (à travers l'augmentation de ses revenus, notamment grâce à son pouvoir de taux, et la limitation de la croissance des dépenses) et ce, afin de ne pas atteindre ce pic d'endettement.

La gestion de la trésorerie de Marseille est facilitée par la prévisibilité de ses flux. Les besoins de trésorerie sont couverts par plusieurs lignes de crédit *revolving*, deux lignes confirmées de liquidité bancaire, et l'utilisation régulière du programme de billets de trésorerie d'un plafond de 200 millions d'euros.

Marseille est la seconde ville de France par sa population. Elle se distingue des autres grandes villes françaises par son taux de chômage plus élevé, une population active moins qualifiée et un faible tissu industriel. Les perspectives de croissance économique reposent sur un effort d'investissement soutenu de la part de l'Etat et des investisseurs privés, ainsi que sur le développement du tourisme.

FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES

Un taux d'épargne brute inférieur à 10 % (12 % en 2015), une CDD durablement supérieure à 17 ans et l'incapacité de la ville à stabiliser sa dette consolidée pourraient justifier un abaissement des notes.

Un taux d'épargne brute durablement supérieur à 20 % et une baisse continue du stock de dette pourraient justifier un relèvement des notes.

Contacts:

Analyste principal

Arnaud Dura

Directeur

Tél. : +33 1 44 29 91 79

Fitch France S.A.S.

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN: [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

Communiqué de presse

TRADUCTION POUR INFORMATION – cette traduction est destinée à faciliter la compréhension de notre communiqué en langue anglaise publié sur notre site <http://www.standardandpoors.com> et est fournie à titre d'information uniquement.

S&P confirme les notes "A/A-1" de la Ville de Marseille. La perspective reste stable.

PARIS, le 15 avril 2016. Standard & Poor's a confirmé les notes de référence à long terme 'A' et à court terme 'A-1' de la Ville de Marseille. La perspective associée à la note long terme reste stable.

Dans le même temps, Standard & Poor's confirme également la note 'A' du programme EMTN (d'un plafond de 700 millions d'euros) et la note 'A-1' du programme de billets de trésorerie (d'un plafond de 200 millions d'euros).

Les notes de Marseille continuent de refléter le cadre institutionnel très prévisible et équilibré des villes françaises, les performances budgétaires fortes de la Ville ainsi que sa gouvernance et sa gestion financières fortes. Elles intègrent également une économie marseillaise moyenne en comparaison internationale ainsi que des risques hors bilan modérés. Les notes de la Ville restent contraintes par son taux d'endettement consolidé très élevé, sa position de trésorerie insatisfaisante et sa flexibilité budgétaire faible.

La note à long terme de la Ville est équivalente à sa « qualité de crédit intrinsèque », que nous évaluons à 'a'.

Nous considérons que le cadre institutionnel et financier des villes françaises est « très prévisible et équilibré », en raison notamment d'une bonne adéquation des recettes et des dépenses. Nous estimons par ailleurs que la Ville de Marseille dispose d'une faible flexibilité budgétaire. Ainsi, à l'instar des autres villes françaises, les recettes modifiables représentent plus de 40% des recettes de fonctionnement de Marseille. Cependant, la Ville n'a selon nous qu'un levier limité sur ses recettes modifiables, du fait d'une pression fiscale locale comparativement élevée et de bases inférieures à celles des grandes villes françaises. Nous jugeons que les autres recettes n'offrent que peu de flexibilité à la Ville. Ainsi, la capacité de la Ville à générer des recettes supplémentaires est limitée. Par ailleurs, les marges de manœuvre sur les dépenses sont également plus étroites du fait de la réduction programmée des investissements (à 16% des dépenses totales anticipées en moyenne entre 2016 et 2018 dans notre scénario central, contre 18% entre 2014 et 2015) et du fait de la rigidité importante des dépenses de fonctionnement (dont le personnel, les subventions et participations et les charges d'intérêt), faisant l'objet d'un contrôle fort de la Ville d'ici 2018 dans notre scénario central.

Nous estimons que l'économie marseillaise reste « moyenne » en comparaison internationale. Les indicateurs socio-économiques de Marseille sont inférieurs à la moyenne nationale et le taux de chômage y est comparativement important. Ceci pèse selon nous sur les marges de manœuvre financières de la Ville, notamment en termes de revenus, puisque ses bases fiscales sont sensiblement plus faibles que celles des autres grandes villes françaises.

Nous considérons la gouvernance et la gestion financières de la Ville de Marseille comme fortes, en raison d'une

stratégie financière claire visant à limiter son endettement direct, incluant notamment un recours au levier fiscal en 2015 et 2016 et un ajustement des dépenses d'investissement d'ici 2018, de procédures budgétaires et de suivi des dépenses adéquates, ainsi que d'une gestion prudente de la dette, et d'un fort contrôle des entités satellites de la Ville.

Dans un contexte de réduction forte des dotations de l'Etat jusqu'en 2017, nous anticipons que Marseille affiche des performances budgétaires fortes, bien qu'en légère diminution. En 2015, Marseille a maintenu des performances budgétaires fortes, affichant un taux d'épargne brute représentant près de 14% des recettes de fonctionnement (13,3% en 2014), légèrement supérieur à celui anticipé dans notre scénario central d'avril 2015 (13%). Cela reflète principalement une hausse de 4% des recettes de fonctionnement liée à la décision de la Ville d'augmenter ses taux d'imposition générant une hausse de 8% des recettes fiscales alors que les dépenses de fonctionnement ont cru de 3,6% en raison de la croissance des dépenses de personnels, de dépenses supplémentaires liées aux rythmes scolaires et d'un versement exceptionnel à la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole (MPM). Par ailleurs, comme attendu, la Ville a continué à ajuster ses investissements à 197 millions d'euros (comparé à 246 millions d'euros en 2014) et a ainsi affiché pour la deuxième année consécutive un excédent de financement après investissements de l'ordre de 4,6% des recettes totales, légèrement supérieur à notre anticipation d'Avril 2015 (3%).

Dans notre scénario central, nous anticipons une réduction progressive du taux d'épargne brute de Marseille à un niveau restant élevé de 9% en 2018. Nous estimons que la Ville prendra les mesures nécessaires visant à renforcer son contrôle des dépenses de fonctionnement (y compris le personnel et les subventions), en croissance à 0,5% par an en moyenne, incluant notamment l'effet de récents transferts de compétences à la Métropole d'Aix Marseille Provence (AMP). En effet, la Ville a transféré à compter de 2016 certaines compétences (eaux pluviales, logement social et aménagement notamment) à la Métropole sans que cela occasionne – au moment du transfert - d'impact financier sur son épargne brute dans la mesure où l'attribution de compensation versée par la Métropole diminue d'un montant correspondant. En outre, sur la base des informations actuelles, nous n'anticipons pas une nouvelle réduction des dotations de l'Etat en 2018.

Dans ce contexte, nous anticipons que Marseille affichera des besoins de financement après investissements limités en 2018 (représentant 1,1% des recettes totales). Cela reflète notamment une réduction de l'effort d'investissement à 192 millions d'euros par an en moyenne entre 2016 et 2018 comparé à 222 millions d'euros entre 2014 et 2015 ainsi que des recettes d'investissement comprenant 54 millions d'euros de remboursement par la Métropole d'avances accordées par la Ville dans le cadre d'opérations d'aménagement (soit un quart des recettes d'investissement totales entre 2016 et 2018) ainsi que des subventions d'investissement supplémentaires en provenance du Département des Bouches du Rhône.

En raison de cette augmentation attendue des besoins de financement après investissements, nous estimons que l'endettement consolidé de la Ville restera très élevé – conformément à notre scénario central d'avril 2015 - atteignant plus de 180% des recettes de fonctionnement d'ici 2018 (174% en 2015). Par ailleurs, nous nous attendons à ce que les charges financières continuent de représenter plus de 5% des recettes de fonctionnement entre 2016 et 2018.

Nous estimons que les engagements hors bilan de la Ville restent modérés. L'essentiel des garanties d'emprunts (représentant un niveau important de 96% des recettes de fonctionnement consolidées fin 2015) ont été accordées à des entités ayant actuellement une situation financière que nous jugeons satisfaisante, et les principaux satellites de la

Ville ne nécessitent pas de soutien financier important. Nous comprenons également que la Ville n'a pas de contentieux significatifs.

La Ville de Marseille a intégré depuis le 1er janvier 2016 la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui fusionne plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (dont MPM). A ce stade, dans la mesure où nous anticipons une montée en puissance graduelle de la Métropole, nous n'avons pas incorporé dans nos scénarios de transfert de compétences supplémentaire en dehors de ceux réalisés en 2015-2016.

Liquidité

Standard & Poor's continue de juger la situation de liquidité de la Ville de Marseille « insatisfaisante ».

Ceci reflète un accès que nous estimons « satisfaisant » à la liquidité externe, ainsi qu'un encours moyen disponible sur les instruments de trésorerie et un solde moyen de trésorerie qui devraient continuer à couvrir entre 40% et 80% du service de la dette (incluant l'encours moyen tiré de billets de trésorerie) au cours des douze prochains mois.

Les instruments de trésorerie comprennent des prêts revolving, des lignes de trésorerie ainsi que divers prêts bancaires contractés et pouvant être tirés dans les douze mois prochains.

Standard & Poor's considère que la Ville maintiendra, dans les douze prochains mois, des soldes de tirages disponibles sur ses instruments de trésorerie lui permettant de couvrir, à tout moment, 100% de son encours tiré de billets de trésorerie.

Perspective : Stable

La perspective stable continue de refléter notre scénario central selon lequel la Ville de Marseille affichera des performances budgétaires saines et limitera son recours à l'emprunt d'ici à 2018.

Dans notre scénario optimiste, nous pourrions envisager une action positive sur les notes de la Ville dans les 24 prochains mois en cas d'amélioration structurelle de sa situation de liquidité, provenant d'un renforcement de ses ressources externes de trésorerie, et/ou de performances budgétaires plus fortes se traduisant par des excédents de financement après investissements importants. Ceci pourrait conduire également à une réduction de son endettement consolidé.

A l'inverse, dans notre scénario pessimiste, nous pourrions abaisser les notes de la Ville dans les 24 prochains mois en cas d'accroissement structurel des déficits de financement après investissement se traduisant par une augmentation significative de l'endettement. Ceci pourrait nous conduire à revoir à la baisse notre appréciation de la gouvernance et de la gestion financières de la Ville.

Ces deux derniers scénarios ne sont toutefois pas privilégiés à ce stade.

Contact presse

- Josy Soussan, Paris +33 (0)1 44 20 67 08
- josy.soussan@standardandpoors.com

Contacts analytiques

- Laurent Niederberger, Paris
- Christophe Doré, Paris

Statistiques financières

Tableau 1

Statistiques financières					
(Mil. €)	2014	2015	2016 SC	2017 SC	2018 SC
Recettes de fonctionnement	1,134	1,181	1,150	1,134	1,144
Dépenses de fonctionnement	983	1,018	1,010	1,019	1,038
Épargne brute	151	163	140	115	106
Épargne brute (% recettes de fonctionnement)	13,3	13,8	12,2	10,1	9,3
Recettes d'investissement	149	93	74	73	73
Dépenses d'investissement	246	197	192	192	192
Solde de financement après investissements	55	59	23	-4	-13
Solde de financement après investissements (% recettes totales)	4,3	4,6	1,8	(0,3)	(1,1)
Remboursement du capital de la dette	167	167	173	174	181
Emprunts nouveaux	175	145	151	178	195
Solde final	62	36	0	0	1
Recettes modifiables (en % des recettes de fonctionnement)	41,8	43,4	47,2	48,7	49,1
Dépenses d'investissement (% des dépenses totales)	20,0	16,2	16,0	15,9	15,6
Dette directe en fin d'année	1,906	1,888	1,875	1,884	1,901
Dette directe (% recettes de fonctionnement)	168,1	159,9	163,0	166,2	166,2
Dette consolidée (% des recettes de fonctionnement consolidées)	182,1	173,7	176,2	179,4	183,5
Charges financières (% des recettes de fonctionnement)	5,2	4,7	5,4	5,8	5,7
Service de la dette (en % des recettes de fonctionnement)	19,9	18,9	20,5	21,1	21,5

SC - projections du scénario central de Standard & Poor's

Sources: Comptes 2014-2015 retraités par S&P, Projections Standard & Poor's 2016-2018

Statistiques socio-économiques

Tableau 2

Ville de Marseille--Statistiques économiques					
	2010	2011	2012	2013	2014
Population	859 368	859 367	N.D.	N.D.	N.D.
PIB par habitant (en Euros)*	32 300	32 700	34 100	34 000	N.D.
Taux de chômage au 31/12 (%)**	11,9%	12,2%	12,6%	12,5%	12,9%

* Donnée pour le Département des Bouches du Rhône ** Aire urbaine de Marseille-Aubagne

N.D.--Non disponible. Sources: INSEE et EUROSTAT.

Synthèse des Scores

Tableau 3

Synthèse des scores publiés pour la Ville de Marseille*

Cadre institutionnel	Très prévisible et équilibré
Economie	Moyenne
Gouvernance et gestion financières	Fortes
Flexibilité budgétaire	Faible
Performances budgétaires	Fortes
Liquidité	Insatisfaisante
Poids de la dette	Très élevé
Risques hors-bilan	Modérés

*Les notes de Standard & Poor's pour les collectivités locales sont fondées sur l'analyse de huit principaux facteurs listés dans le tableau ci-dessus. La partie A de notre méthodologie ("Methodology For Rating Non-U.S. Local And Regional Governments", publiée le 30 juin 2014) indique comment ces huit facteurs sont utilisés pour aboutir à la notation.

Statistiques : France

- Sovereign Risk Indicators, Apr. 12, 2016

Méthodologie et rapports associés

- Methodology For Rating Non-U.S. Local And Regional Governments, Jun. 30, 2014
- Methodology And Assumptions For Analyzing The Liquidity Of Non-U.S. Local And Regional Governments And Related Entities And For Rating Their Commercial Paper Programs, Oct. 15, 2009
- The Impact Of PPP Projects On International Local And Regional Governments: Refined, Dec. 15, 2008.
- Institutional Framework Assessments For Non-U.S. Local And Regional Governments, Feb. 5, 2015
- Public Finance System Overview: French Cities And Intercity Structures, Jan. 8, 2016
- French Local And Regional Governments Will Contain Borrowing But Financial Strain Still Looms For Some, Feb. 10, 2016.

Conformément à nos procédures et politiques en vigueur, le comité de notation était composé d'analystes habilités à voter dans le cadre de ce comité, suffisamment expérimentés pour posséder le niveau approprié de connaissance et de compréhension de la méthodologie applicable (voir rubrique « Méthodologies et rapports associés » ci-dessus). Au début du comité, le président a confirmé que les informations fournies au comité par l'analyste principal avaient été transmises dans les délais impartis et s'avéraient suffisantes pour que les membres du comité prennent une décision éclairée.

Après une introduction par l'analyste principal et la présentation de sa recommandation, le comité a débattu des facteurs clés de notation et des problématiques en jeu conformément aux critères applicables. Les facteurs de risque quantitatifs et qualitatifs ont été présentés et débattus à la lumière des résultats passés et des prévisions.

L'appréciation des facteurs clés de notation par le comité est reflétée dans le tableau 3 « Synthèse des scores » publié

ci-dessus.

Le président s'est assuré que chaque membre du comité ait l'opportunité d'exprimer son opinion. Le président ou un analyste désigné par lui a revu le projet de communiqué de presse pour s'assurer de sa conformité avec les décisions prises par le comité. L'opinion et les décisions du comité de notation sont résumées dans les rubriques « Synthèse » et « Perspective » du présent communiqué de presse.

IV - RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Emetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

VILLE DE MARSEILLE

Hôtel de Ville
Quai du Port
13002 Marseille
France

Représentée par Roland Blum,
Adjoint au Maire de la Ville de Marseille
Délégué aux Finances et à la Charte Ville Port
Le 25 mai 2016



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°16-204 en date du 25 mai 2016 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de ce prospectus donnera lieu à la publication de conditions définitives.